



Résultats T1 2022

Croissance persistante de notre base de clients FMC, qui atteignait 772.400 abonnés à la fin du 1^{er} trimestre 2022, tandis qu'un marché peu dynamique a pesé sur nos gains nets au cours du trimestre.

Nous confirmons nos perspectives pour l'exercice 2022 sur tous les critères, en prévoyant une amélioration du chiffre d'affaires et de l'Adjusted EBITDA^(a) au second semestre.

Poursuite de la mise en œuvre de notre politique de rémunération des actionnaires et de notre cadre de levier financier après l'approbation, hier, par l'AGA/AGE d'un dividende complémentaire brut de 1,375 € par action et de l'annulation de 1,1 million d'actions propres.

L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 concernant les obligations des émetteurs des instruments financiers qui sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Information privilégiée.

Malines, le 28 avril 2022 – Telenet Group Holding SA ('Telenet' ou la 'Société') (Euronext Bruxelles : TNET) publie ses résultats consolidés (non audités) pour les trois mois se terminant au 31 mars 2022. Les résultats sont conformes aux International Financial Reporting Standards tels qu'approuvés par l'Union européenne ('EU IFRS').

FAITS MARQUANTS

- À la fin du 1^{er} trimestre, nous avons conclu un accord contraignant avec DigitalBridge Group, Inc. concernant la vente intégrale de notre activité de tours de télécommunications mobiles, qui détient tous nos actifs d'infrastructure passive. Le bouclage de cette transaction est attendu au 2^e trimestre 2022. À la suite de cette transaction historique pour Telenet, nous prévoyons de passer à un reporting « EBITDAal » à partir du 2^e trimestre de cette année et nous fournirons des données financières clés en base remaniée afin de permettre une analyse sur une base comparable, ainsi qu'une mise à jour de nos perspectives pour l'exercice 2022 de manière à refléter l'impact de la transaction sur nos principaux paramètres financiers.
- Nous continuons de progresser avec Fluvius sur le « réseau de données du futur » pour la Flandre. Les deux sociétés ont pour objectif de conclure des accords juridiques d'ici l'annonce de nos résultats du premier semestre 2022, ce qui représente un calendrier légèrement retardé par rapport au printemps initialement.
- Notre base de clients FMC continue de croître grâce à nos forfaits « ONE(Up) » (+22.700), tandis que la baisse de dynamisme du marché a eu un impact sur le gain net de nouveaux abonnés pour nos offres d'internet haut débit et de téléphonie mobile en postpayé durant le trimestre (+2.900 et +8.800 respectivement), avec un taux de désabonnement annualisé qui reste à un niveau historiquement bas.
- Chiffre d'affaires de 644,8 millions € au 1^{er} trimestre 2022, un chiffre globalement stable par rapport au 1^{er} trimestre 2021, ceci en incluant quelques effets extraordinaires. L'impact de ces éléments exceptionnels a freiné la croissance de notre chiffre d'affaires ajusté d'environ 1 %.
- Bénéfice net de 160,4 millions € au 1^{er} trimestre 2022, en hausse de 43% en glissement annuel, ce qui reflète une amélioration significative de notre résultat financier, partiellement contrebalancée par une augmentation des charges d'impôt sur le résultat et une baisse de 12% en glissement annuel du bénéfice d'exploitation détaillé ci-après.
- Adjusted EBITDA⁽¹⁾ de 328,5 millions € au 1^{er} trimestre 2022, ce qui représente une diminution de près de 2% en glissement annuel. La baisse de l'Adjusted EBITDA s'explique à la fois par une base de comparaison défavorable par rapport à l'année précédente, vu quelques effets extraordinaires au 1^{er} trimestre 2021, et par l'impact de la hausse de l'inflation sur les frais de personnel et sur les coûts d'exploitation du réseau.

(a) Des rapprochements quantitatifs avec le bénéfice net (y compris les taux de croissance du bénéfice net) pour l'Adjusted EBITDA ne peuvent être fournis sans efforts déraisonnables dans la mesure où nous n'établissons pas de prévisions pour certaines charges hors trésorerie, dont les amortissements et les réductions de valeur, restructurations et autres éléments opérationnels inclus dans le bénéfice net. Les éléments pour lesquels nous n'établissons pas de prévisions peuvent varier fortement d'une période à l'autre.

- Dépenses d'investissement à imputer⁽²⁾ de 180,2 millions € au 1er trimestre 2022, soit une hausse de 26% par rapport à l'année précédente et environ 28% du chiffre d'affaires. Si l'on exclut (i) la comptabilisation de certains droits de retransmission du football, (ii) la prolongation temporaire des licences du spectre mobile 2G et 3G et (iii) certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location sur nos dépenses d'investissement à imputer, nos dépenses d'investissement à imputer du 1^{er} trimestre 2022 s'élevaient à 139,8 millions €, soit environ 22% du chiffre d'affaires.
- Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles (anciennement « flux de trésorerie disponible opérationnel »)⁽³⁾ de 188,7 millions € au 1^{er} trimestre 2022, soit -6% en glissement annuel, une baisse qui s'explique principalement par (i) une contraction de près de 2% de notre Adjusted EBITDA, comme expliqué ci-dessus, et (ii) une légère augmentation des dépenses d'investissement à imputer par rapport au 1^{er} trimestre de l'année dernière (à l'exclusion de la comptabilisation des droits de retransmission du football, des licences du spectre mobile et de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location).
- Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, affectés aux activités d'investissement et affectés aux activités de financement de 231,1 millions €, 124,6 millions € et 83,1 millions € respectivement au 1^{er} trimestre 2022. Flux de trésorerie disponible ajusté⁽⁴⁾ de 61,2 millions €, un chiffre en baisse de 49% en glissement annuel et qui reflète principalement (i) un décalage dans le paiement de nos impôts annuels en espèces et (ii) une baisse de 8,8 millions € de la contribution du financement par le fournisseur par rapport au 1^{er} trimestre de l'an dernier.
- Après avoir clôturé les trois premiers mois de l'année, nous confirmons nos perspectives pour l'ensemble de l'année 2022 telles que présentées à la mi-février. Par rapport au premier trimestre, nous prévoyons une amélioration à la fois du chiffre d'affaires et de l'Adjusted EBITDA au second semestre compte tenu de certains ajustements tarifaires entrant en vigueur dès mi-juin 2022, comme annoncé hier, ainsi que d'un suivi constant des charges d'exploitation et d'un contrôle strict des coûts.
- Conformément à notre politique, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue hier d'approuver le paiement d'un dividende complémentaire brut de 1,375 € par action (149,0 millions € au total sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende en circulation à la date du présent communiqué). Les actionnaires ayant donné l'approbation requise hier, le dividende sera mis en paiement le 4 mai 2022 et les actions Telenet seront négociées ex-dividende sur Euronext Brussels à compter du 2 mai 2022. L'AGE d'hier a également approuvé l'annulation de 1,1 million d'actions propres, ceci correspondant aux actions que nous avons rachetées dans le cadre de notre programme de rachat d'actions 2021.

Pour les trois mois se terminant au 31 mars	2022	2021	Variation %
CHIFFRES CLÉS FINANCIERS (en millions €, sauf montants par action)			
Produits	644,8	645,9	— %
Résultat opérationnel	134,7	153,8	(12)%
Bénéfice net de la période	160,4	112,5	43 %
Marge bénéfice net	24,9 %	17,4 %	
Bénéfice ordinaire par action en €	1,48	1,03	44 %
Bénéfice dilué par action en €	1,48	1,03	44 %
Adjusted EBITDA ⁽¹⁾	328,5	334,2	(2)%
Marge Adjusted EBITDA	50,9 %	51,7 %	
Dépenses d'investissement à imputer (y exclut la comptabilisation des droits de retransmission pour le football, des licences pour le spectre mobile et certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location) ⁽²⁾	139,8	133,8	4 %
Dépenses d'investissement à imputer en tant que % des produits (y exclut la comptabilisation des droits de retransmission pour le football, des licences pour le spectre mobile et certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location)	21,7 %	20,7 %	
Adjusted EBITDA moins ajouts aux immobilisations corporelles (auparavant flux de trésorerie opérationnel disponible) ⁽³⁾	188,7	200,4	(6)%
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	231,1	274,0	(16)%
Flux net de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(124,6)	(120,1)	4 %
Flux net de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(83,1)	(35,9)	131 %
Flux de trésorerie disponible ajusté (comme inclus dans nos prévisions et actuellement défini) ⁽⁴⁾	61,2	119,2	(49)%
CHIFFRES CLÉS OPÉRATIONNELS (SERVICES TOTAUX)			
Télévision câblée ⁽⁵⁾	1 747 300	1 799 000	(3)%
Internet haut débit ⁽⁶⁾	1 728 600	1 706 100	1 %
Téléphonie fixe ⁽⁷⁾	1 078 400	1 161 000	(7)%
Téléphonie mobile ⁽⁸⁾	2 946 700	2 954 800	— %
Postpayé	2 638 600	2 598 200	2 %
Prépayé	308 100	356 600	(14)%
Clients FMC	772 400	660 500	17 %
Services par relation client ⁽⁹⁾	2,25	2,28	(1)%
ARPU par relation client (€ / mois) ^{(10) (11)}	58,7	59,8	(2)%

John Porter, Chief Executive Officer de Telenet, commente les résultats comme suit :

« Nous vivons hélas une époque sans précédent, avec en Europe une guerre en cours causant la perte de nombreuses victimes innocentes. La situation en Ukraine nous a tous profondément touchés. Depuis le début de la guerre en Ukraine, nous avons assumé notre responsabilité sociale en tant qu'entreprise en fournissant un accès gratuit à la connectivité mobile aux réfugiés ukrainiens en Belgique, leur permettant ainsi de rester en contact avec leurs proches restés au pays. En outre, nous soutenons les gouvernements locaux en assurant l'accès à internet dans les centres d'accueil temporaires, en plus de nombreuses autres initiatives pour soutenir le peuple ukrainien, comme la provision de la chaîne Ukraine 24.

Si l'on considère nos performances opérationnelles au premier trimestre 2022, nous sommes encore parvenus à assurer la croissance organique de notre activité, mais à un rythme plus lent compte tenu d'un marché moins dynamique. Nous avons gagné en net 22.700 nouveaux abonnés FMC au cours du trimestre, ce qui porte le total à 772.400 abonnés à la fin du 1^{er} trimestre 2022, soit une progression de 17% en glissement annuel. Nous avons également réussi à élargir notre base de clients haut débit et mobiles avec des gains nets de 2.900 et 8.800 unités respectivement. La vitesse moyenne pondérée de téléchargement de notre base d'abonnés haut débit a continué d'augmenter, atteignant 241 Mbps au 31 mars 2022, soit une hausse de 12% par rapport aux 215 Mbps du 1^{er} trimestre de l'année dernière. Cela illustre notre position de leader en matière d'infrastructure réseau dans le fixe. Je suis fier également des performances de notre réseau mobile, qui offre la plus grande vitesse de téléchargement sur mobile, soit 93,5 Mbps d'après les derniers résultats des tests de vitesse de l'IBPT.

Fin mars de cette année, nous avons conclu un accord contraignant avec DigitalBridge Group, Inc. concernant la vente intégrale de notre activité de tours de télécommunications mobiles, qui détient tous les actifs d'infrastructure passive de Telenet. La transaction valorise notre activité de tours à 745 millions € hors dette et trésorerie, ce qui équivaut à un multiple d'un peu plus de 25x EV/EBITDAal 2021 (après paiements locatifs). Le bouclage de cette transaction est attendu au 2^e trimestre 2022.

Après avoir mené à bien l'analyse stratégique de notre portefeuille de tours, nous restons pleinement déterminés à poursuivre la transaction Fluvius. Les deux sociétés ont pour objectif de conclure des accords juridiques d'ici l'annonce de nos résultats du premier semestre 2022, ce qui représente un calendrier légèrement retardé par rapport au printemps initialement. Ensuite, nous avons l'intention d'organiser un Capital Markets Day peu après afin de faire la clarté sur les perspectives de croissance de nos activités en retail et infrastructures. »

Erik Van den Enden, Chief Financial Officer de Telenet, commente les résultats comme suit :

« Je suis satisfait de nos résultats financiers au premier trimestre. Ils montrent que nous sommes en bonne voie pour réaliser nos perspectives pour l'exercice 2022. En raison d'une base de comparaison moins favorable d'une année à l'autre, notre chiffre d'affaires est resté globalement stable à 645 millions € au premier trimestre 2022. L'impact de ces éléments exceptionnels a freiné la croissance de notre chiffre d'affaires ajusté d'environ 1 %. Ce faisant, la tendance à la hausse de notre chiffre d'affaires est restée inchangée par rapport aux trimestres précédents et démontre une fois de plus que nous avons réussi à inverser l'évolution négative du chiffre d'affaires. L'effet combiné du gain susmentionné et de l'impact inflationniste sur nos frais de personnel et nos coûts énergétiques a entraîné une baisse de près de 2% en glissement annuel de l'Adjusted EBITDA, qui s'est établi à 329 millions €. Conformément à nos perspectives pour l'exercice 2022, nous prévoyons une amélioration du chiffre d'affaires et de l'Adjusted EBITDA au second semestre compte tenu de certains ajustements tarifaires entrant en vigueur dès mi-juin 2022, comme annoncé hier, ainsi que d'un suivi constant des charges d'exploitation et d'un contrôle strict des coûts. Avec des dépenses d'investissement à imputer de 140 millions € sur le trimestre (à l'exclusion de la comptabilisation des droits de retransmission du football, des licences de spectre mobile et de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location), ce qui équivaut à environ 22% du chiffre d'affaires, l'Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles a atteint 189 millions € au 1^{er} trimestre 2022. Enfin, en raison d'un décalage d'une année à l'autre dans le règlement annuel des impôts en espèces, que nous avons payés au 1^{er} trimestre cette année et non au 2^e trimestre comme l'année dernière, et d'une diminution de près de 9 millions € de la contribution de notre programme de financement par le fournisseur, le flux de trésorerie disponible ajusté s'est réduit de 49% pour s'établir à 61 millions €.

Après avoir clôturé les trois premiers mois de l'année, nous confirmons nos perspectives pour l'ensemble de l'année 2022 telles que présentées à la mi-février. Par rapport au premier trimestre, nous tablons sur une amélioration du chiffre d'affaires et de l'Adjusted EBITDA au second semestre, comme indiqué précédemment. Hier, les actionnaires ont approuvé le paiement d'un dividende complémentaire brut de 1,375 € par action (149 millions € au total), qui vient s'ajouter à un dividende similaire versé en décembre de l'année dernière, conformément à notre dividende plancher de 2,75 € par action. En outre, nous avons reçu l'approbation des actionnaires pour l'annulation de 1,1 million d'actions rachetées dans le cadre de notre programme de rachat d'actions 2021. Ce faisant, Telenet continue d'exécuter sa politique de rémunération des actionnaires telle qu'annoncée en décembre 2018 et renforcée en octobre 2020. »

1 Faits marquants sur le plan opérationnel

CHANGEMENT IMPORTANT DE RAPPORTS:

Inclusion des clients professionnels Petites et Moyennes Entreprises (« PME ») et Grandes Entreprises (« GE ») : À compter du deuxième trimestre 2021, le nombre d'abonnés en postpayé et le nombre total d'abonnés mobiles incluent nos clients PME et GE, qui auparavant n'étaient pas comptabilisés dans le nombre de cartes SIM. Nous avons représenté les nombres d'abonnés consolidés tels que décrits ci-dessous et au point 4. Statistiques opérationnelles consolidées afin de permettre aux investisseurs et aux analystes d'évaluer nos résultats opérationnels sur une base comparable. En conséquence, nous avons ajouté 130.100, 132.600, 140.500, 146.100, 156.600 et 158.900 abonnés mobiles en postpayé à notre total d'abonnés pour les périodes trimestrielles allant du 1er trimestre 2020 au 2e trimestre 2021. En raison du changement susmentionné, les revenus liés aux abonnements et à l'utilisation générés par nos clients PME et GE sont désormais comptabilisés dans nos revenus de téléphonie mobile (et non plus dans les revenus des services aux entreprises), tandis que les revenus d'interconnexion sont désormais comptabilisés dans les autres produits (et non plus dans les revenus des services aux entreprises). Nous indiquons les changements en glissement annuel sur une base remaniée pour permettre aux investisseurs, tout comme aux analystes, d'évaluer nos résultats financiers sur une base comparable et nous avons présenté nos revenus du 1er trimestre 2021 en conséquence.

Fin de la présentation des RGU en télévision de base : notre programme d'abandon de la TV analogique ayant été clôturé avec succès dans toute la zone de couverture à la fin du mois de novembre 2021, nous ne ferons plus de distinction entre les abonnés à la télévision de base et les abonnés à la télévision premium et nous ne communiquerons, à compter du 1er janvier 2022, que le nombre total d'abonnés à la télévision.

1.1 Packs de produits

VUE D'ENSEMBLE ET PACKS

Au 31 mars 2022, nous servions 2.026.800 relations clients uniques, ce qui représentait environ 59% des 3.412.900 résidences desservies par notre principal réseau HFC (hybride fibre-coaxial) dans notre zone de couverture en Flandre et à Bruxelles. Notre réseau câblé est constitué d'un axe de fibre optique dense avec des boucles locales de connexion coaxiales et un spectre allant jusqu'à 1,2 GHz. Tant avec la technologie EuroDocsis 3.0 que 3.1, nous offrons des vitesses de téléchargement de données allant jusqu'à 1 gigabit par seconde (« Gbps ») dans toute notre zone de couverture. En octobre 2021, nous avons conclu un protocole d'accord non contraignant avec Fluvius pour la création du « réseau de données du futur » de la Flandre, ce qui inclut la technologie « Fiber to the Home » (FttH). Le réseau du futur sera totalement ouvert, ultra-performant, accessible aux entreprises et aux familles, tant dans les zones urbaines que rurales, et réalisé au coût sociétal le plus bas. À cette fin, nous allons créer ensemble une nouvelle société d'infrastructure indépendante et autofinancée (« NetCo ») qui gèrera un réseau ouvert (« open access »), contribuant ainsi aux actifs 'HFC' et 'fibre' existants et favorisant le développement dans le futur de nouveaux actifs dans le domaine de la fibre. NetCo vise à exploiter un réseau ouvert et devrait bénéficier dès le départ d'un taux d'utilisation élevé du réseau grâce aux relations clients de Telenet et au trafic supplémentaire généré par les partenaires 'wholesale'. Il s'agit d'un partenariat multipartite, ce qui signifie que d'autres partenaires stratégiques et/ou financiers pourront s'y associer pour développer cet ambitieux « réseau de données du futur ». Les accords juridiques définitifs sont attendus d'ici la fin du deuxième trimestre 2022.

Au 31 mars 2022, nous fournissions 4.554.300 services fixes (« RGU ») comprenant 1.747.300 abonnements à la télévision, 1.728.600 abonnements à l'internet haut débit et 1.078.400 abonnements de téléphonie fixe. Au 31 mars 2022, nous servions également 2.946.700 abonnés mobiles, dont environ 90% étaient abonnés à l'un de nos plans tarifaires mobiles ou fixes-mobiles convergents (« FMC »). Nous avons atteint au 1er trimestre 2022 un ratio de groupage de 2,25 RGU fixes par relation client unique, un chiffre en légère baisse par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison de la réduction continue de notre base de RGU en téléphonie fixe, comme indiqué ci-après. Notre clientèle FMC, qui regroupe l'ensemble de nos offres WIGO, YUGO et KLIK ainsi que les packs ONE et ONE UP ajoutés récemment, a continué de s'étendre pour atteindre 772.400 abonnés au 31 mars 2022, soit une hausse de 17% en glissement annuel. Au 1er trimestre 2022, nous avons gagné en net 22.700 nouveaux abonnés FMC, ce qui représente une croissance plus

modérée qu'au cours des trimestres précédents, ceci en raison de la saisonnalité et d'un marché moins actif au premier trimestre comme en témoigne la baisse constante de notre taux de désabonnement annualisé.

REVENU MOYEN PAR RELATION CLIENT (ARPU)

L'ARPU par relation client, qui ne prend pas en compte les revenus de la téléphonie mobile et certains autres types de revenus, est l'une de nos principales données statistiques opérationnelles dans la mesure où nous visons à obtenir une plus grande part des dépenses en télécommunications et en divertissement de nos clients. Pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022, l'ARPU mensuel fixe par relation client a atteint 58,7 €, soit une baisse de près de 2% par rapport à la même période de l'année précédente – durant laquelle nos produits en télévision câblée incluaient quelques effets extraordinaires, ce qui a eu à l'époque un impact favorable sur l'ARPU fixe par relation client rapporté –, cette baisse reflétant également l'impact de la réaffectation des revenus des forfaits FMC « ONE » de la téléphonie fixe vers la téléphonie mobile. Nos packs ONE et ONEup ayant été lancés en avril de l'année dernière, nous prévoyons une annualisation de cet effet à partir du 2e trimestre 2022. L'effet lié à l'affectation des packs évoqué ci-dessus a plus que contrebalancé (i) l'augmentation de la part d'abonnés haut débit du segment supérieur dans notre mix, (ii) l'impact favorable de la révision tarifaire de l'an dernier et (iii) une plus grande proportion d'abonnés multi-play. Par rapport au 4e trimestre 2021, l'ARPU fixe par relation client a diminué de près de 1% au premier trimestre, principalement en raison de la baisse des revenus de la téléphonie fixe due à l'érosion de la base de clients.

1.2 Internet haut débit

Au 31 mars 2022, nous servions 1.728.600 abonnés à l'internet haut débit. Dans un environnement de marché plus mitigé au premier trimestre de l'année, nous avons enregistré une baisse des ventes brutes, laquelle a été plus que compensée par une évolution favorable de notre taux de désabonnement annualisé. En chiffres nets, nous avons ainsi gagné 2.900 nouveaux abonnés haut débit au 1er trimestre 2022, grâce principalement au segment professionnel. Le taux de désabonnement annualisé pour nos services internet haut débit affiche une diminution de 50 points de base en glissement annuel, passant de 8,0% au 1er trimestre 2021 à 7,5%, et se maintient donc à un niveau historiquement modéré. Si l'on compare nos taux de désabonnement annualisés avant et pendant la pandémie de Covid-19, on observe une diminution notable, ce qui illustre le besoin qu'ont les clients de disposer d'une connectivité haut débit fiable à domicile. La vitesse moyenne pondérée de téléchargement de notre base d'abonnés haut débit a encore augmenté, atteignant 241 Mbps au 31 mars 2022, soit une hausse de 12% par rapports aux 215 Mbps du 1er trimestre de l'année dernière.

1.3 Téléphonie fixe

Au 31 mars 2022, nous servions 1.078.400 abonnés à la téléphonie fixe, ce qui représente une diminution de 7% par rapport à l'année précédente. Si l'on compare au 31 décembre 2021, notre base d'abonnés en téléphonie fixe s'est réduite de 21.800 RGU en chiffres nets organiques au 1er trimestre 2022. Outre le déclin général du marché de la téléphonie fixe, le succès persistant de nos forfaits FMC « ONE(Up) » a accéléré cette tendance à la baisse, étant donné que la téléphonie fixe n'est plus activée par défaut dans les nouveaux packs FMC, mais nécessite un choix explicite (opt-in) du client. Le taux de désabonnement annualisé pour notre service de téléphonie fixe a ainsi atteint 10,1% au 1er trimestre 2022, soit une hausse de 70 points de base par rapport à la même période de l'année précédente.

1.4 Téléphonie mobile

Notre base d'abonnés en téléphonie mobile, qui ne prend pas en compte les abonnés dans le cadre de nos partenariats commerciaux 'wholesale', atteignait 2.946.700 abonnés à la fin du 1er trimestre 2022, dont 2.638.600 abonnés en postpayé. Les 308.100 abonnés mobiles restants sont des abonnés en prépayé sous la marque BASE. Nous avons gagné en net 8.800 nouveaux abonnés mobiles en postpayé au 1er trimestre 2022, ce qui représente une croissance plus faible que pour les trimestres précédents en raison d'un marché moins dynamique au cours du trimestre. Notre base d'abonnés en prépayé a continué de décroître suivant les tendances du marché et s'est réduite de 12.300 SIM au 1er trimestre 2022.

1.5 Télévision

Au 31 mars 2022, notre base d'abonnés à la télévision atteignait au total 1.747.300 RGU. Cela représente une perte nette organique de 14.700 abonnés à la télévision au 1er trimestre 2022. Cette perte nette représente les clients qui se désabonnent au profit de plateformes de concurrents, comme d'autres fournisseurs de services de télévision numérique, OTT et satellite, ou les clients qui résilient leur abonnement TV ou quittent la zone couverte par nos services. Pratiquement tous nos abonnés à la télévision ont opté pour nos services de télévision premium générant un ARPU plus élevé et profitent ainsi d'une expérience TV enrichie, avec l'accès illimité à un plus large éventail de chaînes numériques payantes en HD pour le sport, les séries et les films, une vaste bibliothèque complémentaire et payée de vidéos à la demande (« VOD ») nationales et internationales, et notre plate-forme OTT « Telenet TV » et « Yelo ».

À la mi-septembre 2020, nous avons lancé « Streamz », un service unique de streaming de DPG Media et Telenet, dans lequel nous détenons une participation de 50%. Par voie de conséquence, ni les résultats financiers ni les résultats opérationnels de la coentreprise ne sont consolidés dans nos comptes. Cependant, comme nous offrons à la fois « Streamz » et « Streamz+ » directement aux clients par le biais de notre plate-forme de télévision numérique, nous continuerons d'inclure le nombre de clients en divertissement premium que nous servons directement. Les revenus générés par ces abonnés directs au divertissement premium n'en sont pas affectés et restent inclus dans nos revenus d'abonnement à la télévision, tandis que les coûts liés au contenu sont comptabilisés en coûts directs (charges liées à la programmation) et ont par conséquent un impact sur l'Adjusted EBITDA.

Suite au lancement du service de streaming « Streamz », nous avons introduit un nouveau produit « Streamz+ » et rebaptisé « Streamz » l'ancien produit « Play » à côté duquel « Play More » continue d'exister. Nous sommes convaincus que notre plate-forme OTT conjointe bénéficie d'une position unique, combinant les meilleures séries produites localement de l'ensemble des diffuseurs locaux VTM, Play et VRT, auxquelles s'ajoutent les contenus internationaux à succès de HBO, en plus d'une vaste zone de contenus pour enfants, de films et de documentaires. Streamz est accessible à tous via l'appli Streamz, en ligne sur Streamz.be et par le biais de notre plate-forme de télévision numérique pour les clients Telenet. Par ailleurs, nous conservons une position de leader sur le marché en ce qui concerne le sport. « Play Sports » continue de diffuser des compétitions nationales et internationales de football, comme la Premier League britannique en exclusivité et – via les chaînes d'Eleven Sports – la Jupiler Pro League belge, La Liga, Serie A et Bundesliga 1. D'autres sports comme le cyclo-cross, le basket-ball, le hockey, le tennis, le golf et les sports moteurs, sont aussi inclus dans notre offre sportive étendue. Play Sports Open offre à tous les clients Telenet TV une sélection de rencontres de différentes compétitions dont la Premier League, l'Europa League, la Division d'honneur, le tennis ATP et WTA, le hockey et le basket-ball belges, le cyclo-cross, la Formule 1 et le MXGP. Cette chaîne comprend également des programmes et des documentaires exclusifs et acquis.

En outre, cherchant à offrir à nos clients tous les divertissements premium intéressants, nous avons commencé à intégrer d'autres grands services de VOD par abonnement (dont Netflix et Amazon Prime) via l'environnement décodeur de nos clients et nous entendons encore étoffer cette offre de services VOD à l'avenir. Ceci nous positionne comme un acteur clé dans le segment du divertissement premium dans notre zone de couverture. Notre base totale d'abonnés aux offres de divertissement premium, dont Streamz, Streamz+, Play More et Play Sports, représentait environ 35% de notre base totale d'abonnés à la télévision premium¹ à la fin du 1er trimestre 2022, un taux en baisse de 2 points de pourcentage par rapport au même trimestre de l'année dernière et stable par rapport au 31 décembre 2021.

¹ Y compris 379.500 abonnements directs à nos packs de divertissement premium Streamz, Streamz+ et Play More, et 219.100 clients Play Sports au 31 mars 2022.

2 Faits marquants sur le plan financier

CHANGEMENT IMPORTANT DE RAPPORTS:

Allocation des revenus provenant des clients professionnels Petites et Moyennes Entreprises (« PME ») et Grandes Entreprises (« GE »): À compter du deuxième trimestre 2021, le nombre d'abonnés en postpayé et le nombre total d'abonnés mobiles incluent nos clients PME et GE, qui auparavant n'étaient pas comptabilisés dans le nombre de cartes SIM. Voir 1. Faits marquants sur le plan opérationnel pour de plus amples informations. En raison du changement susmentionné, les revenus liés aux abonnements et à l'utilisation générés par nos clients PME et GE sont désormais comptabilisés dans nos revenus de téléphonie mobile (et non plus dans les revenus des services aux entreprises), tandis que les revenus d'interconnexion sont désormais comptabilisés dans les autres produits (et non plus dans les revenus des services aux entreprises). Nous indiquons les changements en glissement annuel sur une base remaniée pour permettre aux investisseurs, tout comme aux analystes, d'évaluer nos résultats financiers sur une base comparable et nous avons présenté nos revenus du 1er trimestre 2021 en conséquence.

Flux de trésorerie disponible opérationnel renommé Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles: À compter de la publication de nos résultats du troisième trimestre 2021, nous avons cessé d'utiliser le terme 'Flux de trésorerie disponible opérationnel' et utilisons désormais le terme 'Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles'. Selon notre définition, l'Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles a la même signification que celle qu'avait précédemment le Flux de trésorerie disponible opérationnel et ce changement n'a donc pas d'impact sur les montants publiés précédemment.

Définition révisée du flux de trésorerie disponible ajusté: À compter du 4e trimestre 2021, nous avons modifié la façon dont nous calculons les Flux de trésorerie disponibles ajustés par déduire (i) les paiements en espèces pour les coûts directs d'acquisition et de cession et (ii) les paiements en principal sur les contrats de location liés au réseau ajoutés avant acquisition provenant des Flux de trésorerie disponibles ajustés. Avant que ce changement soit appliqué, notre Flux de trésorerie disponible ajusté excluait ces deux paiements, conformément à nos prévisions historiques. Nous avons présenté notre Flux de trésorerie disponible ajusté au premier trimestre 2021 sur cette base comme indiqué plus en détail au point 5.2 État des flux de trésorerie consolidé et abrégé (IFRS UE). Nous nous référons à la section 6.3 Définitions pour plus de détails en ce qui concerne les Flux de trésorerie disponibles ajustés communiqués.

2.1 Produits

Nous avons généré un chiffre d'affaires de 644,8 millions € au premier trimestre 2022, un chiffre globalement stable par rapport aux 645,9 millions € générés au premier trimestre de l'année dernière, lequel comprenait quelques effets extraordinaires sur nos produits de télévision. L'impact de ces éléments exceptionnels a freiné la croissance de notre chiffre d'affaires ajusté d'environ 1 %. Ce faisant, la tendance à la hausse de notre chiffre d'affaires est restée inchangée par rapport aux trimestres précédents et démontre une fois de plus que nous avons réussi à inverser l'évolution négative du chiffre d'affaires. Nos revenus d'abonnement totaux, qui représentent la somme de nos revenus d'abonnement au câble et à la téléphonie mobile, sont restés globalement stables par rapport au 1er trimestre 2021. La croissance des revenus tant en haut débit qu'en téléphonie mobile de respectivement 2% et 7% a été contrebalancée par la baisse de 6% des revenus en télévision et en téléphonie fixe. L'augmentation des revenus de téléphonie mobile est due principalement aux changements dans l'affectation des revenus provenant des nouveaux forfaits FMC ONE par rapport aux anciens forfaits FMC WIGO et YUGO, ce qui s'est traduit par une hausse de 5 millions € au 1er trimestre 2022, avec une diminution correspondante des revenus des abonnements au câble.

TÉLÉVISION CÂBLÉE

Nos produits en télévision câblée comprennent les montants payés mensuellement par nos abonnés pour les chaînes de base qu'ils reçoivent et les revenus générés par nos abonnés à la télévision premium, ce qui inclut essentiellement (i) les montants récurrents pour la location des décodeurs, (ii) le coût des offres de contenu premium en supplément, y compris nos forfaits VOD « Streamz », « Streamz+ », « Play More » et « Play

Sports », et (iii) les services transactionnels et de retransmission à la demande. Nos produits en télévision pour le trimestre clos le 31 mars 2022 ont atteint 133,6 millions €, soit une baisse de 6% par rapport au 1er trimestre 2021 due à l'effet non récurrent susmentionné au 1er trimestre de l'an dernier. Si l'on exclut cet effet, nos produits en télévision affichent une baisse plus modérée de 3% en glissement annuel, cette baisse reflétant (a) la diminution du nombre moyen de RGU en télévision et (b) le glissement dans l'allocation des revenus provenant des nouveaux packs FMC « ONE » comme décrit ci-dessus. Ces facteurs combinés ont plus que contrebalancé l'avantage de la révision tarifaire d'août 2021.

INTERNET HAUT DÉBIT

Les revenus générés par les RGU en internet haut débit pour clients résidentiels et petites entreprises s'élevaient à 171,8 millions € pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022, soit une hausse de 2% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette bonne performance en glissement annuel reflète (i) l'avantage de la révision tarifaire d'août 2021, (ii) la montée en gamme continue de notre clientèle en internet haut débit et (iii) le lancement réussi des nouveaux forfaits FMC « ONE ». Ceci a été contrebalancé en partie par le changement susmentionné dans l'allocation des revenus provenant des nouveaux forfaits FMC « ONE ».

TÉLÉPHONIE FIXE

Nos produits en téléphonie fixe comprennent les revenus d'abonnements récurrents de nos abonnés à la téléphonie fixe et les revenus variables liés à l'utilisation, à l'exception des revenus d'interconnexion générés par ces clients, qui sont comptabilisés sous les autres produits. Pour le trimestre clôturé au 31 mars 2022, nos produits en téléphonie fixe ont diminué de 6% en glissement annuel pour s'établir à 51,9 millions €. Ceci reflète principalement la baisse des RGU moyennes sur la période, comme expliqué en détail sous 1.3 Téléphonie fixe, et le changement susmentionné dans l'allocation des revenus provenant des nouveaux forfaits FMC « ONE », qui ont plus que contrebalancé l'impact favorable de la révision tarifaire d'août 2021.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Nos produits en téléphonie mobile comprennent les revenus liés aux abonnements générés par nos abonnés directs à la téléphonie mobile et les revenus hors forfaits, à l'exception (i) des revenus d'interconnexion générés par ces clients, (ii) des revenus issus des ventes d'appareils et (iii) des revenus comptabilisés sous nos programmes « Choisissez votre appareil » qui sont tous repris sous les autres produits. Nos revenus de téléphonie mobile incluent également les revenus liés aux abonnements et à l'utilisation générés par nos clients PME et GE, comme indiqué précédemment. Au 1er trimestre 2021, nous avons généré 125,7 millions € de revenus en téléphonie mobile, ce qui représente une augmentation de près de 7%. L'augmentation est principalement attribuable à une base de comparaison favorable, l'utilisation de la téléphonie mobile ayant été affectée, l'an dernier, par les restrictions du confinement lié au Covid-19. En plus, nos revenus de téléphonie mobile ont bénéficié de la réaffectation susmentionnée des revenus provenant de notre dernière gamme de produits FMC.

SERVICES AUX ENTREPRISES

Les produits attribués aux services aux entreprises comprennent (i) les revenus générés sur les produits non coaxiaux, y compris la fibre et les lignes DSL louées, (ii) nos activités d'opérateur, et (iii) des services à valeur ajoutée tels que l'hébergement de réseau et les services gérés de protection des données. Les revenus générés par nos clients professionnels sur l'ensemble des produits liés au câble, comme notre pack de référence « KLIK », sont attribués aux revenus d'abonnement au câble et ne sont pas repris dans Telenet Business, notre division de services aux entreprises. Les revenus des services aux entreprises ne comprennent plus les revenus liés aux abonnements, à l'utilisation et à l'interconnexion générés par nos clients PME et GE, comme indiqué précédemment, ces revenus étant désormais comptabilisés respectivement dans les produits de téléphonie mobile et les autres produits. Telenet Business a généré un chiffre d'affaires de 44,3 millions € pour les trois mois clos au 31 mars 2022, ce qui représente une baisse de 2% en glissement annuel, en raison de la baisse des revenus des services d'intégration des lignes fixes et des TIC.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent principalement (i) les revenus d'interconnexion provenant de nos clients en téléphonie à la fois fixe et mobile, ce qui inclut les clients PME et GE comme indiqué ci-avant (ii) les recettes publicitaires et revenus de production de nos filiales média, (iii) les ventes d'appareils mobiles, y compris les

revenus générés par nos programmes « Choisissez votre appareil », (iv) les revenus wholesale générés par nos activités wholesale à la fois commerciales et réglementées, (v) les frais d'activation et d'installation et (vi) le produit des ventes de décodeurs. Nos autres produits ont atteint 117,5 millions d'euros au 1er trimestre 2022, soit une augmentation de 1% par rapport à la même période de l'année précédente. Les bons résultats de nos activités de publicité et de production et l'augmentation des revenus wholesale ont plus que compensé la baisse significative de nos revenus d'interconnexion et la diminution des recettes de la vente de combinés. Ces baisses reflètent l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le comportement des clients et le recours accru aux applications OTT qui en découle, ainsi que les problèmes dans l'approvisionnement de certains combinés.

2.2 Charges

Au 1^{er} trimestre 2022, nous avons engagé des charges pour un total de 510,1 millions €, soit une augmentation de près de 4% par rapport au 1^{er} trimestre de l'an dernier. Les charges totales représentent environ 79% des produits au 1^{er} trimestre 2022, ce qui représente une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Le coût des services fournis représentait, en pourcentage, environ 51% des produits pour le 1^{er} trimestre 2022 (T1 2021 : environ 50%), tandis que les frais de vente et les frais généraux et administratifs représentaient environ 28% du total des produits au 1^{er} trimestre 2022 (T1 2021 : environ 26%).

Nos charges d'exploitation, qui comprennent (i) les frais d'exploitation du réseau, (ii) les coûts directs, (iii) les frais de personnel, (iv) les frais de vente et de marketing, (v) les frais de sous-traitance et de services professionnels et (vi) les autres coûts indirects, ont augmenté de 1% pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022 par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de nos frais de personnel et d'exploitation du réseau, qui ont subi l'impact de l'indexation obligatoire des salaires en janvier 2022 et de l'augmentation des coûts de l'énergie, comme décrit plus loin.

CHARGES D'EXPLOITATION DU RÉSEAU

Les charges d'exploitation du réseau au 1^{er} trimestre 2022 se sont établies à 58,8 millions €, ce qui représente une augmentation de 2% en glissement annuel due principalement à une hausse de nos coûts énergétiques de 3,5 millions €. Environ la moitié de nos coûts énergétiques sont couverts jusqu'à la fin de l'année.

COÛTS DIRECTS (PROGRAMMATION ET DROITS D'AUTEUR, INTERCONNEXION ET AUTRES)

Nos coûts directs comprennent toutes les dépenses directes, notamment les coûts liés (i) à la programmation et aux droits d'auteur, y compris, à compter du 3^e trimestre 2020, les coûts liés à l'achat de contenus pour nos packs « Streamz », « Streamz+ » et « Play More » ainsi que les frais liés aux droits de diffusion du football belge, (ii) à l'interconnexion et (iii) aux ventes de combinés et aux subsides. Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, nos coûts directs ont atteint 127,8 millions €, soit une baisse de 1% par rapport au 1^{er} trimestre 2021 due à la baisse significative des coûts d'interconnexion.

FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel pour le premier trimestre 2022 se sont élevés à 72,9 millions €, ce qui représente une augmentation de 2% par rapport à la même période de l'année précédente. Ceci est le résultat (i) d'un effectif moyen en hausse et (ii) de l'effet de l'indexation obligatoire des salaires à partir de début 2022 de 3,6%.

FRAIS DE VENTE ET DE MARKETING

Nos frais de vente et de marketing au 1^{er} trimestre 2022 se sont établis à 19,9 millions €, soit une augmentation de 3% en glissement annuel résultant de changements dans le timing de certaines de nos campagnes de marketing.

SOUS-TRAITANCE ET SERVICES PROFESSIONNELS

Les frais de sous-traitance et de services professionnels ont atteint 9,2 millions € au 1^{er} trimestre 2022, soit une augmentation de 30% en glissement annuel reflétant la hausse des coûts liés à certains projets stratégiques et à la transformation numérique.

AUTRES COÛTS INDIRECTS

Les autres coûts indirects ont atteint 27,7 millions € sur les trois mois clôturés au 31 mars 2022, relativement stable par rapport à la période de l'année précédente.

AMORTISSEMENTS ET RESTRUCTURATION, Y COMPRIS LA DÉPRÉCIATION D'ACTIFS AVEC UNE DURÉE DE VIE LONGUE ET LE GAIN SUR LA CESSIION D'ACTIFS

Les amortissements, y compris la dépréciation d'actifs avec une durée de vie longue, le gain sur la vente d'actifs et les charges de restructuration, ont atteint 191,1 millions € au 1^{er} trimestre 2022, contre 175,9 millions € sur la même période de l'année précédente.

2.3 Résultat net**PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES**

Les produits financiers nets ont atteint 90,9 millions € au 1^{er} trimestre 2022, contre des charges financières nettes de 1,9 million € au 1^{er} trimestre 2021. Les produits financiers pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022 ont augmenté de 40% en glissement annuel, passant de 155,5 millions € au 1^{er} trimestre de l'an dernier à 217,4 millions €, ce dernier chiffre incluant un gain hors trésorerie sur nos produits dérivés de 217,3 millions €, contre 155,2 millions € au 1^{er} trimestre de l'an dernier. Les charges financières pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022 ont diminué de 20% pour s'établir à 126,5 millions €, contre 157,4 millions € au 1^{er} trimestre 2021, ceci reflétant une diminution de 32,1 millions € de la perte de change hors trésorerie sur notre dette libellée en USD. Comme indiqué sous 2.8 Profil de dette, solde de trésorerie et ratio de dette nette, notre dette libellée en USD a été couverte jusqu'aux dates d'échéance respectives, ce qui a limité l'impact des fluctuations de change sur nos flux de trésorerie. Si l'on exclut l'impact des pertes de change dans les deux périodes, nos charges d'intérêts nettes au 1^{er} trimestre 2022 sont restées globalement stables par rapport à la même période de l'année précédente.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 64,2 millions € au 1^{er} trimestre 2022, contre 38,5 millions € au 1^{er} trimestre 2021, cette hausse reflétant une augmentation de 49% en glissement annuel du bénéfice avant impôts.

RÉSULTAT NET

Nous avons réalisé un bénéfice net de 160,4 millions € sur les trois mois clôturés au 31 mars 2022, contre 112,5 millions € au 1^{er} trimestre 2021. La forte hausse de 43% du bénéfice net reflète une baisse significative des charges financières nettes, partiellement contrebalancée par une augmentation des charges d'impôt sur le résultat et une baisse de 12% en glissement annuel du bénéfice d'exploitation principalement en raison de l'augmentation des amortissements, ainsi que, dans une moindre mesure, de la hausse des frais de personnel et des coûts énergétiques, comme mentionné précédemment. Au 1^{er} trimestre 2022, nous avons réalisé une marge bénéficiaire nette de 24,9%, soit une augmentation de 750 points de base par rapport au 1^{er} trimestre de l'an dernier.

2.4 Adjusted EBITDA

Pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022, nous avons réalisé un Adjusted EBITDA de 328,5 millions €, ce qui représente une diminution de moins de 2% (-1,7%) par rapport aux 334,2 millions € enregistrés au 1^{er} trimestre 2021. Au 1^{er} trimestre 2022, nous avons réalisé une marge d'Adjusted EBITDA de 50,9%, contre 51,7% au 1^{er} trimestre 2021. Comme indiqué plus haut, la baisse de l'Adjusted EBITDA s'explique à la fois par une base de comparaison ardue par rapport à l'année dernière vu quelques effets extraordinaires au 1^{er} trimestre 2021 et par l'impact de la hausse de l'inflation sur les frais de personnel et sur les coûts d'exploitation du réseau. Conformément à nos perspectives pour l'exercice 2022, nous prévoyons une amélioration de l'Adjusted EBITDA au second semestre compte tenu de certains ajustements tarifaires entrant en vigueur au 3^e trimestre 2022, comme annoncé hier, ainsi que d'un suivi constant des charges d'exploitation et d'un contrôle strict des coûts.

Tableau 1 : rapprochement entre le bénéfice sur la période et l'Adjusted EBITDA (non audité)

(en millions €)	Pour la période de trois mois se terminant au		
	2022	2021	Variation %
Bénéfice de la période	160,4	112,5	43 %
Impôts	64,2	38,5	67 %
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	1,0	0,9	11 %
Charges (produits) financières nettes	(90,9)	1,9	N.M.
Amortissements, dépréciations et gains sur la vente d'actifs	191,4	175,4	9 %
EBITDA	326,1	329,2	(1)%
Rémunération en actions	(2,9)	3,9	N.M.
Charges d'exploitation liées aux acquisitions ou cessions	5,5	2,6	112 %
Coûts de restructuration	(0,2)	0,5	N.M.
Ajustements pendant la période de mesure liés aux acquisitions d'entreprise	—	(2,0)	(100) %
Adjusted EBITDA	328,5	334,2	(2)%
Marge Adjusted EBITDA	50,9 %	51,7 %	
Marge bénéfice net	24,9 %	17,4 %	

N.M. - Not Meaningful (Non Significatif)

2.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement à imputer ont atteint 180,2 millions € pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022, un chiffre en hausse de 26% par rapport à la même période de l'année précédente et qui équivaut à environ 28% du chiffre d'affaires de la période. Nos dépenses d'investissement à imputer du 1^{er} trimestre 2022 résultent (i) de 38,7 millions € d'acquisitions d'immobilisations dont 31,5 million € d'acquisitions d'immobilisations qui était considérées comme des contrats de location opérationnel auparavant et sont donc exclus de nos perspectives annuelles, (ii) d'une prolongation temporaire de six mois de nos licences de spectre mobile 2G et 3G en mars de cette année pour un montant total de 8,4 millions € dans l'attente de la prochaine vente aux enchères du spectre multibande dont le lancement est prévu vers juin 2022 et (iii) de 0,5 million € pour la comptabilisation de certains droits de diffusion. En excluant ces impacts, selon nos prévisions pour l'exercice 2022 telles que détaillées au point 3. Perspectives, nos dépenses d'investissement à imputer au 1^{er} trimestre 2022 s'élèvent à 139,8 millions €, un chiffre qui équivaut à environ 22% du chiffre d'affaires et qui représente une augmentation plus modérée de 4% en glissement annuel. Conformément à nos perspectives pour l'exercice 2022, nous nous attendons à une intensité d'investissement accrue au cours des trimestres restants.

Les dépenses d'investissement liées aux équipements privés d'abonnés, comprenant entre autres les dépenses en boîtiers décodeurs, modems et lignes WiFi, ont atteint 33,1 millions € au 1^{er} trimestre 2022, soit une hausse de 34% par rapport au 1^{er} trimestre de l'an dernier. Les dépenses d'investissement liées aux équipements privés d'abonnés pour le trimestre clôturé au 31 mars 2022 représentaient environ 24% de nos dépenses totales d'investissement à imputer (à l'exclusion de la comptabilisation de certains droits de diffusion du football, des licences de spectre mobile susmentionnées et de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location).

Les dépenses d'investissement à imputer pour le développement et la modernisation du réseau ont atteint 19,1 millions € au 1^{er} trimestre 2022, ce qui représente une augmentation de 38% par rapport à la même période de l'année précédente, ceci reflétant principalement le début du déploiement de la 5G et les investissements tactiques liés à la fibre optique, comme indiqué dans nos perspectives pour l'exercice. Pour le trimestre clôturé au 31 mars 2022, les dépenses d'investissement liées au réseau représentaient environ 14% de la totalité des dépenses d'investissement à imputer (à l'exclusion de la comptabilisation des droits de retransmission du football, des licences de spectre mobile susmentionnées et de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location).

Les dépenses d'investissement en produits et services, qui recouvrent entre autres nos investissements dans le développement de produits et la mise à niveau de nos plateformes et systèmes IT, ont atteint 38,5 millions € au 1^{er} trimestre 2022. Cela représente une baisse notable de 21% en glissement annuel, ceci reflétant une réduction des dépenses pour notre programme de mise à niveau IT, dont l'achèvement est prévu d'ici la fin de l'année. Pour le trimestre clôturé au 31 mars 2022, les dépenses d'investissement pour les produits et services représentaient environ 28% de la totalité des dépenses d'investissement à imputer (à l'exclusion de la comptabilisation des droits de retransmission du football, des licences de spectre mobile susmentionnées et de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location).

Les autres dépenses d'investissement à imputer comprennent (i) des rénovations et remplacements d'équipements réseau, (ii) des frais de programmation et d'acquisition de contenus sportifs, y compris certains contenus acquis par De Vijver Media, (iii) certains investissements récurrents dans notre plate-forme et nos systèmes IT et (iv) des acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location. Ces dépenses ont atteint 89,5 millions d'euros pour le trimestre clôturé au 31 mars 2022, soit une augmentation de 60% par rapport à l'année précédente, et incluent les 38,7 millions € d'acquisitions d'immobilisations dont 31,5 million € d'acquisitions d'immobilisations qui était considérées comme des contrats de location opérationnel auparavant

Ce qui précède implique qu'environ 66 % des dépenses d'investissement à imputer pour le trimestre clôturé au 31 mars 2022 (à l'exclusion de la comptabilisation des droits de retransmission du football, des licences de spectre mobile susmentionnées et de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location) étaient évolutives et liées à la croissance du nombre d'abonnés. Nous continuons à surveiller étroitement nos dépenses d'investissement afin qu'elles contribuent à des rendements croissants.

Tableau 2 : rapprochement entre les investissements à imputer et les investissements nets (non audité)

(en millions €)	Pour la période de trois mois se terminant au		
	31 mars		
	2022	2021	Variation %
Dépenses d'investissement à imputer	180,2	143,1	26 %
Actifs via des dispositifs de financement par le fournisseur lié au capital	(28,3)	(11,8)	140 %
Actifs via des contrats de location	(38,7)	(5,2)	644 %
Variations en passifs courants liés aux investissements	(3,4)	(6,7)	(49) %
Dépenses d'investissement en espèces	109,8	119,4	(8)%

2.6 Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles

Nous avons généré un Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles (auparavant 'Flux de trésorerie opérationnel disponible') de 188,7 millions € au 1^{er} trimestre 2022, contre 200,4 millions € au 1^{er} trimestre 2021. La baisse de 6% en glissement annuel s'explique principalement par (i) une contraction de près de 2% de notre Adjusted EBITDA, comme expliqué ci-dessus, et (ii) une légère augmentation des dépenses d'investissement à imputer par rapport au premier trimestre de l'année dernière (à l'exclusion de la comptabilisation des droits de retransmission du football, des licences de spectre mobile et de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location). Conformément à nos prévisions pour l'exercice 2022, nous nous attendons à une nouvelle contraction de l'Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles pour le reste de l'année, dans la mesure où la hausse des investissements fera plus que contrebalancer le redressement prévu de l'Adjusted EBITDA.

Tableau 3 : Rapprochement Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles (non audité)

(en millions €)	Pour la période de trois mois se terminant au		
	31 mars		
	2022	2021	Variation %
Adjusted EBITDA	328,5	334,2	(2)%
Dépenses d'investissement à imputer	(180,2)	(143,1)	26 %
Comptabilisation des droits de retransmission du football	0,5	2,4	(79) %
Comptabilisation des licences du spectre mobile	8,4	8,4	— %
Comptabilisation de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location	31,5	(1,5)	N.M.
Dépenses d'investissement à imputer (y exclut la comptabilisation des droits de retransmission pour le football, des licences pour le spectre mobile et certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location)	(139,8)	(133,8)	4 %
Adjusted EBITDA diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles (précédemment flux de trésorerie opérationnel disponible)	188,7	200,4	-6 %

2.7 Flux de trésorerie et liquidité

FLUX DE TRÉSorerIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Sur les trois mois clôturés au 31 mars 2022, nos activités d'exploitation ont généré 231,1 millions € de trésorerie nette, contre 274,0 millions € pour la même période de l'exercice précédent. Notre trésorerie nette provenant des activités d'exploitation a diminué de 16% en glissement annuel en raison d'un décalage dans le paiement des impôts annuels en espèces, que nous avons payés au 1^{er} trimestre cette année et non au 2^e trimestre comme l'an dernier.

FLUX DE TRÉSorerIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Nous avons utilisé 124,6 millions € de trésorerie nette dans des activités d'investissement sur les trois mois clôturés au 31 mars 2022, soit une hausse de 4% par rapport aux 120,1 millions € du 1^{er} trimestre de l'année précédente. La trésorerie nette utilisée dans des activités d'investissement au 1^{er} trimestre 2022 reflète la prolongation temporaire susmentionnée pour six mois de nos licences de spectre mobile en mars de cette année, dans l'attente de la prochaine vente aux enchères multibande. Nous avons recours à un programme de financement par le fournisseur qui nous permet d'étendre nos délais de paiement vis-à-vis de certains fournisseurs à 360 jours pour un coût global intéressant. Sur les trois mois clôturés au 31 mars 2022, nous avons acquis 28,3 millions € d'actifs via des dispositifs de financement par le fournisseur lié au capital (T1 2021 : 11,8 millions €), avec un impact positif sur la trésorerie nette utilisée dans des opérations d'investissement pour le même montant. Veuillez consulter la Section 2.5 - Dépenses d'investissement pour

un rapprochement entre les dépenses d'investissement à imputer et les dépenses d'investissement en espèces.

TRÉSORERIE NETTE UTILISÉE DANS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022, la trésorerie nette utilisée dans des activités de financement a été de 83,1 millions €, contre 35,9 millions € au 1^{er} trimestre 2021, ce qui représente une augmentation de 131% en glissement annuel. Notre flux de trésorerie net de financement pour les trois mois clôturés au 31 mars 2022 reflète (i) une réduction nette de 35,9 millions € des prêts et emprunts en cours, y compris les remboursements prévus dans le cadre de notre programme de financement par le fournisseur et (ii) 22,7 millions € dépensés dans le cadre de notre programme de rachat d'actions 2021, qui a été entamé fin novembre de l'année dernière et qui s'est achevé fin février 2022. Dans le cadre de ce programme, nous avons racheté 1,1 million d'actions propres pour un montant global de 35,4 millions €, qui sont totalement annulés comme approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'hier. Le reste de la trésorerie nette utilisée dans des activités de financement se compose principalement de remboursements au titre de contrats de location et autres paiements financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AJUSTÉ

Pour le trimestre clôturé au 31 mars 2022, nous avons généré 61,2 millions € de flux de trésorerie disponible ajusté, contre 119,2 millions € au 1^{er} trimestre de l'année dernière. Cela représente une diminution de 49% en glissement annuel et cela reflète principalement (i) un décalage dans le paiement de nos impôts annuels en espèces, comme indiqué ci-dessus, et (ii) une baisse de 8,8 millions € de la contribution du financement par le fournisseur par rapport au 1^{er} trimestre de l'an dernier.

2.8 Profil de dette, solde de trésorerie et ratio de dette nette

PROFIL DE DETTE

Au 31 mars 2022, le solde total de la dette (y compris les intérêts courus) s'établissait à 5.529,9 millions €, dont un montant en principal de 1.442,4 millions € lié aux Senior Secured Fixed Rate Notes libellées en USD échéant en mars 2028 et un montant en principal de 3.180,9 millions € dû au titre de notre facilité de crédit de premier rang modifiée de 2020 échéant entre avril 2028 et avril 2029. Le solde total de la dette au 31 mars 2022 comprend également un montant en principal de 338,9 millions € lié à notre programme de financement par le fournisseur, le reste correspondant pour l'essentiel aux obligations au titre de contrats de location liées à l'acquisition d'Interkabel et d'autres contrats de location.

Au 31 mars 2022, nous avons une dette à court terme de 338,9 millions € liée à notre programme de financement par le fournisseur, échéant entièrement dans les douze mois et assortie d'une marge de 195 points de base au-dessus de l'EURIBOR (seuil à 0%). Cela représente, par rapport au 31 décembre 2021, une diminution de 7,1 millions €, un chiffre qui reflète le caractère saisonnier de certains de nos paiements prévus au titre du financement par les fournisseurs et qui a un impact négatif sur nos flux de trésorerie disponibles ajustés pour le même montant au 1^{er} trimestre 2022. Pour l'ensemble de l'année 2022, nous prévoyons une évolution globalement stable par rapport au 31 décembre 2021, comme l'indiquent nos prévisions de flux de trésorerie disponibles ajustés pour l'exercice 2022, mais avec une certaine saisonnalité dans certains de nos paiements d'un trimestre à l'autre.

Tous les risques de taux d'intérêt flottant et risques de change ont été couverts jusqu'à l'échéance de ces instruments de dette par le biais d'une série de produits dérivés, améliorant ainsi la visibilité de notre futur flux de trésorerie disponible ajusté. En excluant les dettes à court terme liées à notre programme de financement par le fournisseur, nous ne devons faire face à aucune échéance de dettes avant mars 2028, avec une durée moyenne pondérée d'environ 6,3 ans au 31 mars 2022. En outre, nous avons pleinement accès aux 555,0 millions € d'engagements non utilisés au titre de nos facilités de crédit renouvelables au 31 mars 2022, avec certaines disponibilités jusqu'en septembre 2026.

SYNTHÈSE DES DETTES ET PLANS DE PAIEMENT

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des montants en principal de nos principaux instruments de dette et de nos plans de paiement au 31 mars 2022.

Tableau 4 : Synthèse des dettes au 31 mars 2022 (non audité)

	Facilité totale au	Montant prélevé	Montant disponible	Échéance	Taux d'intérêt	Paiement des intérêts dus
31 mars 2022						
(en millions €)						
Senior Credit Facility ajusté en 2020						
Prêt à terme AR	2 070,9	2 070,9	—	30 avril 2028	Flottant LIBOR 6 mois (0% seuil) + 2,00%	Mensuel
Prêt à terme AQ	1 110,0	1 110,0	—	30 avril 2029	Flottant EURIBOR 6 mois (0% seuil) + 2,25%	Bi-annuel (janvier et juillet)
Facilité de crédit renouvelable I	510,0	—	510,0	31 mai 2026	Flottant EURIBOR 6 mois (0% seuil) + 2,25%	Trimestriel (commission d'engagement)
Senior Secured Fixed Rate Notes						
600 millions € Senior Secured Notes venant à échéance en 2028 (Facilité AK)	540,0	540,0	—	1 mars 2028	Fixe 3,50%	Bi-annuel (janvier et juillet)
1 milliard USD Senior Secured Notes venant à échéance en 2028 (Facilité AJ)	902,4	902,4	—	1 mars 2028	Fixe 5,50%	Bi-annuel (janvier et juillet)
Autre						
Facilité de crédit renouvelable	20,0	—	20,0	30 septembre 2026	Flottant EURBOR 1 mois (0% seuil) + 2,25%	Trimestriel (commission d'engagement)
Facilité overdraft	25,0	—	25,0	31 mars 2023	Flottant EURIBOR 1 mois (0% seuil) + 1,60%	Trimestriel (commission d'engagement)
Montant total nominal	5 178,3	4 623,3	555,0			

Remarque : Dans le tableau ci-dessus, la dette de Telenet libellée en USD a été convertie en EUR au taux de change EUR/USD en vigueur au 31 mars 2022. Telenet ayant conclu plusieurs transactions sur instruments dérivés pour couvrir à la fois le taux d'intérêt flottant sous-jacent et les risques de change, les montants couverts équivalents en EUR étaient respectivement de 2.041,5 millions € (prêt à terme AR de 2.295,0 millions USD) et 882,8 millions € (Senior Secured Notes de 1,0 milliard USD échéant en 2028). Pour le calcul de son ratio d'endettement net, Telenet utilise les montants couverts équivalents en EUR compte tenu de l'exposition au risque économique sous-jacent.

SOLDE DE TRÉSORERIE ET MOYENS DISPONIBLES

Au 31 mars 2022, nous détenions 162,9 millions € de trésorerie et équivalents de trésorerie, contre 139,5 millions € au 31 décembre 2021. Afin de réduire le risque lié à la concentration des contreparties, nos équivalents de trésorerie et fonds du marché monétaire cotés AAA sont placés auprès d'institutions financières européennes et américaines de premier ordre et nous nous efforçons d'investir au moins 75% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie dans des fonds du marché monétaire cotés AAA. En plus de notre solde de trésorerie disponible, nous avons également accès à 555,0 millions € d'engagements disponibles au titre de notre facilité de crédit de premier rang modifiée 2020 et de nos autres facilités de crédit renouvelable, sous réserve du respect des conventions mentionnées ci-après. Par rapport au 31 décembre 2021, notre solde de trésorerie au 31 mars 2022 était en légère hausse, ceci résultant d'une baisse saisonnière de la contribution du flux de trésorerie disponible ajusté durant le trimestre et de l'achèvement de notre programme de rachat d'actions 2021, pour lequel nous avons dépensé 22,7 millions € supplémentaires au 1^{er} trimestre 2022.

RATIO DE DETTE NETTE

À l'occasion du Capital Markets Day de décembre 2018 – avec mise à jour fin octobre 2020, lorsque nous avons renforcé notre politique de rémunération de l'actionnaire –, nous avons confirmé notre cadre de ratio de levier, à savoir un ratio de Dette nette totale sur Adjusted EBITDA consolidé annualisé maintenu à 3,5x-4,5x (« net total leverage »). En l'absence d'acquisitions majeures et/ou de changements significatifs au niveau de l'activité ou du cadre réglementaire, nous entendons rester proches du point médian de 4,0x en maintenant un niveau attrayant et soutenable de rémunération de l'actionnariat. Cela inclut à présent un dividende brut plancher par action de 2,75 €, ce qui représente le haut de la précédente fourchette de 50-70% de taux de distribution en pourcentage du flux de trésorerie disponible ajusté. Au 31 mars 2022, notre ratio d'endettement net total était de 4,0x, un chiffre inchangé par rapport au 31 décembre 2021.

Notre 'net covenant leverage', tel que calculé dans le cadre de la Senior Credit Facility ajusté en 2020, diffère du 'net total leverage' et n'inclut pas (i) les passifs de location-financement, (ii) les éventuels passifs à court terme liés au financement par le fournisseur, mais inclut (iii) le 'Credit Facility Excluded Amount' (à savoir le montant le plus élevé entre 400,0 millions € et 0,25x l'EBITDA ajusté consolidé annualisé). Notre 'net covenant leverage' s'établissait à 3,0x au 31 mars 2022, un niveau stable par rapport au 31 décembre 2021. Notre ratio de dette nette actuel prévu par convention ('net covenant leverage') est sensiblement inférieur à la 'springing maintenance covenant' de 6,0x et au test de ratio d'endettement de 4,5x le 'net senior leverage'. Cependant, la 'maintenance covenant' précitée s'applique uniquement dans le cas où nous utiliserions 40% ou plus de nos facilités de crédit renouvelables. Au 31 mars 2022, nos facilités de crédit renouvelables étaient entièrement inutilisées, comme indiqué ci-dessus.

3 Perspectives et informations complémentaires

3.1 Perspectives

2022 sera pour Telenet une année charnière au cours de laquelle nous voulons mener à bien deux grands remaniements stratégiques. Premièrement, nous poursuivons des discussions constructives avec Fluvius sur le réseau de données du futur en Flandre. Les deux sociétés ont pour objectif de conclure des accords juridiques d'ici l'annonce de nos résultats du premier semestre 2022, ce qui représente un calendrier légèrement retardé par rapport au printemps initialement. Ensuite, nous avons l'intention d'organiser un Capital Markets Day peu après afin de faire la clarté sur les perspectives de croissance de nos activités en retail et infrastructures. Deuxièmement, nous avons annoncé la vente de notre activité de tours de télécommunications mobiles à DigitalBridge à la fin du mois de mars pour une contrepartie totale en espèces de 745,0 millions €, ce qui équivaut à un multiple de 25,1x EV/EBITDAa¹ 2021. Dans le cadre de cet accord, Telenet conclura avec DigitalBridge un contrat-cadre de location (Master Lease Agreement ou « MLA ») à long terme qui comprend une période initiale de 15 ans et deux reconductions de 10 ans chacune. L'accord comprend également un engagement de construction sur mesure (Build-to-Suit ou « BTS ») en vue du déploiement d'un minimum de 475 nouveaux sites supplémentaires, Telenet agissant en tant que sous-traitant de TowerCo, ce qui générera à terme des revenus supplémentaires pour Telenet. Il est prévu de finaliser la transaction – qui ne requiert pas d'autres autorisations réglementaires – au deuxième trimestre 2022. Suite à cette transaction historique pour Telenet, nous prévoyons de passer à un reporting « EBITDAa » à partir du deuxième trimestre de cette année et nous fournirons des données financières clés en base remaniée pour l'exercice 2021 et le cumul annuel 2022 afin de permettre une analyse sur une base comparable, ainsi qu'une mise à jour de nos perspectives pour l'exercice 2022 de manière à refléter l'impact de la transaction sur nos principaux paramètres financiers.

Après avoir clôturé les trois premiers mois de l'année, nous confirmons nos perspectives pour l'ensemble de l'année 2022 telles que présentées à la mi-février. Par rapport au premier trimestre, nous prévoyons une amélioration à la fois du chiffre d'affaires et de l'Adjusted EBITDA au second semestre compte tenu de certains ajustements tarifaires entrant en vigueur dès mi-juin 2022, comme annoncé hier, ainsi que d'un suivi constant des charges d'exploitation et d'un contrôle strict des coûts.

¹ EBITDAa désigne l'EBITDA après location (EBITDA after leases)

Tableau 5 : Prévisions

Prévisions pour l'exercice 2022	Comme présenté le 10 février 2022
Croissance des produits	Environ 1%
Croissance de l'Adjusted EBITDA^(a)	Environ 1%
Dépenses d'investissement à imputer par rapport aux produits^(b)	Environ 25%
Flux de trésorerie disponible ajusté^(a, c)	Stable par rapport à l'exercice 2021 (FY 2021: 404,9 millions €)

(a) Des rapprochements quantitatifs avec le bénéfice net (y compris les taux de croissance du bénéfice net) et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'Adjusted EBITDA et le Flux de trésorerie disponible ajusté ne peuvent être fournis sans efforts déraisonnables dans la mesure où nous n'établissons pas de prévisions pour (i) certaines charges hors trésorerie, dont les amortissements et les réductions de valeur, restructurations et autres éléments opérationnels inclus dans le bénéfice net, ni pour (ii) des changements spécifiques dans le fonds de roulement ayant un impact sur les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles. Les éléments pour lesquels nous n'établissons pas de prévisions peuvent varier fortement d'une période à l'autre.

(b) À l'exclusion de la comptabilisation des droits de retransmission pour le football capitalisés et des licences pour le spectre mobile, et à l'exclusion de l'impact de certaines acquisitions d'immobilisations liées aux contrats de location sur nos dépenses d'investissement à imputer.

(c) En supposant que certains paiements soient effectués pour la prolongation temporaire de nos actuelles licences du spectre mobile 2G et 3G en 2022 – à l'exclusion toutefois des paiements pour toute future licence de spectre dans le cadre de la mise aux enchères multibande – et que le paiement de l'impôt dû sur l'exercice 2021 ne se produira pas avant le début de 2023.

3.2 Rémunération des actionnaires

Sur la base de la politique de rémunération des actionnaires initialement présentée lors de notre Capital Markets Day de décembre 2018 et renforcée fin octobre 2020, nous avons payé un dividende intérimaire brut de 1,375 € par action début décembre 2021 (150,2 millions € au total), ce qui représentait 50% du dividende plancher de 2,75 € par action (brut) qui avait été fixé. Conformément à notre politique, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue hier d'approuver le paiement d'un dividende complémentaire brut de 1,375 € par action (149,0 millions € au total sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende en circulation à la date du présent communiqué). Les actionnaires ayant donné l'approbation requise hier, le dividende sera mis en paiement le 4 mai 2022 et les actions Telenet seront négociées ex-dividende sur Euronext Brussels à compter du 2 mai 2022.

En outre, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'hier d'approuver l'annulation de 1.100.000 actions propres rachetées par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions 2021, comme indiqué plus haut. Les actionnaires ayant donné l'approbation requise hier, le nombre total d'actions sera réduit d'un nombre équivalent d'actions et passera de 113.841.819 à 112.741.819.

Le conseil d'administration reste fermement déterminé à respecter la politique de rémunération des actionnaires de la société telle que présentée lors de notre Capital Markets Day de décembre 2018 et telle que renforcée en octobre 2020, comme indiqué ci-dessus. En l'absence d'acquisitions majeures et/ou de changements significatifs au niveau de l'activité ou du cadre réglementaire, nous avons pour objectif de maintenir un ratio de Dette nette totale sur Adjusted EBITDA consolidé annualisé (« net total leverage ») proche du point médian de 4,0x par le biais d'un niveau attrayant et soutenable de rémunération de l'actionnariat. Cela inclut un dividende plancher fixe de 2,75 € (brut) par action. Le reste de nos flux de trésorerie disponibles ajustés peut encore être pris en considération pour des acquisitions relatives, des dividendes extraordinaires, des rachats d'actions supplémentaires, une réduction de la dette ou une combinaison de ces affectations.

3.3 Événements survenus après la date du bilan

Le 27 avril 2022, les actionnaires de Telenet ont approuvé plus les propositions du conseil d'administration, telles que publiées dans l'avis de convocation du 25 mars 2022. Entre autres (i) la nomination de quatre nouveaux administrateurs au conseil, dont trois administrateurs indépendants, (ii) la prolongation de certains mandats d'administrateur pour une nouvelle durée de quatre ans, (iii) le versement d'un dividende brut de 1,375 € par action, (iv) l'annulation de 1,1 million d'actions propres et (v) le renouvellement des résolutions concernant les rachats d'actions futurs et le capital autorisé.

Changements au sein du conseil d'administration

L'Assemblée Générale des actionnaires ont approuvé la nomination de quatre nouveaux membres: Madame Lieve Creten¹, Monsieur John Gilbert et Monsieur Dirk JS Van den Berghe² comme nouveaux administrateurs indépendants de la société, et Madame Madalina Suceveanu en tant que nouvelle administratrice non exécutive (sur proposition de Liberty Global, conformément à l'article 18.1(ii) des statuts). L'Assemblée Générale a en même temps approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Mesdames Amy Blair et Severina Pascu. Pour plus d'informations sur le conseil d'administration de Telenet, nous renvoyons au communiqué de presse du 24 mars 2022.

¹ Madame Lieve Creten représente à titre permanent Lieve Creten SA.

² Monsieur Dirk JS Van den Berghe représente à titre permanent Dirk SJ Van Den Berghe Ltd.

Approbation d'un dividende brut de 1,375 € par action

En plus, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé le dividende brut proposé de 1,375 € par action (0,9625 € net par action), soit un montant total de 149,0 millions €³. Comme annoncé dans le communiqué de presse du 10 février 2022, le dividende sera payé le 4 mai 2022 et les actions Telenet seront négociées ex-dividende dès l'ouverture de la Bourse de Bruxelles le 2 mai 2022. La date de clôture des registres était confirmée pour le 3 mai 2022.

Le paiement effectif du dividende tant aux actionnaires nominatifs qu'aux détenteurs d'actions dématérialisées aura lieu le 4 mai 2022. Le paiement du dividende sera soumis à un précompte de 30% en vertu du droit belge. Le dividende net par action de 0,9625 € peut cependant être différent pour les actionnaires étrangers en fonction de l'existence de traités de double imposition entre la Belgique et certains pays étrangers. Pour bénéficier du précompte réduit, les actionnaires doivent présenter formellement une attestation fiscale à ING Belgique en sa qualité d'agent payeur pour le compte de la Société, au plus tard 10 jours calendrier après la date du paiement effectif.

L'annulation de 1,1 million d'actions propres avec effet immédiat

En outre, le conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'approuver l'annulation de 1.100.000 actions propres rachetées par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions 2021, comme indiqué plus haut. Les actionnaires ayant donné l'approbation requise, le nombre total d'actions sera réduit d'un nombre équivalent d'actions et passera de 113.841.819 à 112.741.819.

Résolutions renouvelées concernant les rachats d'actions futurs et le capital autorisé

Enfin, les actionnaires ont approuvé la prorogation des autorisations actuelles de rachat d'actions et de capital autorisé, valables pour une période de cinq ans jusqu'en avril 2027. En vertu de l'autorisation de rachat d'actions approuvée, la Société peut acquérir des actions propres jusqu'au nombre maximum fixé dans la législation applicable à un prix par action qui ne peut être inférieur à 80 % du plus bas cours de clôture des 20 derniers jours de bourse et ne peut être supérieur à 120 % du plus haut cours de clôture des 20 derniers jours de bourse.

En ce qui concerne la résolution sur le capital autorisé, le conseil d'administration peut augmenter le capital social de la Société avec un montant maximum de 5,0 millions €, ce qui est inchangé par rapport à la précédente résolution accordée par les actionnaires en 2017 et prolongée aujourd'hui.

³ Sur la base de 108.393.647 actions donnant droit à dividende au 27 avril 2022

4 Telenet Group Holding SA – Statistiques d'exploitation consolidés intermédiaires

Pour la période de trois mois se terminant au 31 mars	2022	2021	Variation %
Services d'abonnement			
Maisons raccordables – Réseau Combiné ⁽¹¹⁾	3 412 900	3 381 300	1 %
Télévision câblée			
Total télévision câblée ⁽⁵⁾	1 747 300	1 799 000	(3)%
Internet haut débit			
Internet haut débit résidentiel	1 491 700	1 468 800	2 %
Internet haut débit professionnel	236 900	237 300	– %
Total internet haut débit ⁽⁶⁾	1 728 600	1 706 100	1 %
Téléphonie fixe			
Téléphonie fixe résidentiel	950 300	1 021 300	(7) %
Téléphonie fixe professionnel	128 100	139 700	(8) %
Total téléphonie fixe ⁽⁷⁾	1 078 400	1 161 000	(7)%
Unités génératrices totales de revenus ⁽¹²⁾	4 554 300	4 666 100	(2)%
Taux d'attrition ⁽¹³⁾			
Télévision câblée	9,0 %	9,1 %	
Internet haut débit	7,5 %	8,0 %	
Téléphonie fixe	10,1 %	9,4 %	
Relation client			
Clients FMC	772 400	660 500	17 %
Total relations client ⁽⁹⁾	2 026 800	2 043 600	(1) %
Services par relation client ⁽⁹⁾	2,25	2,28	(1) %
ARPU par relation client (€ / mois) ^{(9) (10)}	58,7	59,8	(2) %
Pour la période de trois mois se terminant au 31 mars	2022	2021	Variation %
Services mobiles			
Téléphonie mobile			
Postpayé	2 638 600	2 598 200	2 %
Prépayé	308 100	356 600	(14) %
Téléphonie mobile ⁽⁸⁾	2 946 700	2 954 800	– %

Inclusion des clients professionnels Petites et Moyennes Entreprises (« PME ») et Grandes Entreprises (« GE ») : À compter du deuxième trimestre 2021, le nombre d'abonnés en postpayé et le nombre total d'abonnés mobiles incluent nos clients PME et GE, qui auparavant n'étaient pas comptabilisés dans le nombre de cartes SIM. Nous avons représenté les nombres d'abonnés consolidés tels que décrits ci-dessous et au point 4. Statistiques opérationnelles consolidées afin de permettre aux investisseurs et aux analystes d'évaluer nos résultats opérationnels sur une base comparable. En conséquence, nous avons ajouté 130.100, 132.600, 140.500, 146.100, 156.600 et 158.900 abonnés mobiles en postpayé à notre total d'abonnés pour les périodes trimestrielles allant du 1^{er} trimestre 2020 au 2^e trimestre 2021.

Fin de la présentation des RGU en télévision de base : notre programme d'abandon de la TV analogique ayant été clôturé avec succès dans toute la zone de couverture à la fin du mois de novembre 2021, nous ne ferons plus de distinction entre les abonnés à la télévision de base et les abonnés à la télévision premium et nous ne communiquerons, à compter du 1er janvier 2022, que le nombre total d'abonnés à la télévision.

5 Telenet Group Holding SA – États financiers consolidés et abrégés intermédiaires (IFRS UE)

5.1 État de résultat global consolidé et abrégé intermédiaire (IFRS UE, non audité)

(en millions €, sauf actions et montants par action)

Pour la période de trois mois
se terminant au
31 mars

	2022	2021	Variation %
Résultat de la période			
Produits	644,8	645,9	— %
Charges			
Coût des services fournis	(330,2)	(323,0)	2 %
Bénéfice brut	314,6	322,9	(3) %
Coûts commerciaux et administratifs	(179,9)	(169,1)	6 %
Bénéfice opérationnel	134,7	153,8	(12) %
Produits financiers	217,4	155,5	40 %
Produit d'intérêt et de change nets, et autres produits financiers	0,1	0,3	(67) %
Bénéfice net sur instruments financiers dérivés	217,3	155,2	40 %
Charges financières	(126,5)	(157,4)	(20) %
Charge d'intérêt, pertes de change et autres charges financières nettes	(126,5)	(157,4)	(20) %
Produits (charges) financières nettes	90,9	(1,9)	N.M.
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence	(1,0)	(0,9)	11 %
Dépréciation d'investissements dans des entités mises en équivalence	—	—	100 %
Bénéfice avant impôts	224,6	151,0	49 %
Charges d'impôts	(64,2)	(38,5)	67 %
Résultat net de la période	160,4	112,5	43 %
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres			
Éléments qui ne seront pas recyclés dans l'état consolidé du résultat			
Réévaluation de passifs/(actifs) provenant de plans de pension à prestations définies, net d'impôts	1,7	—	100 %
Entités mis en équivalence - part dans le résultat net comptabilisé directement en capitaux propres, net d'impôts	0,5	—	100 %
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	2,2	—	100 %
Résultat global de la période	162,6	112,5	45 %
Résultat imputable aux :	160,4	112,5	43 %
Propriétaires de la Société	160,4	112,7	42 %
Intérêts minoritaires	—	(0,2)	(100 %)

(en millions €, sauf actions et montants par action)

	Pour la période de trois mois se terminant au		
	31 mars		
	2022	2021	Variation %
Résultat global de la période, imputable aux :	162,6	112,5	45 %
Propriétaires de la Société	162,6	112,7	44 %
Intérêts minoritaires	—	(0,2)	(100 %)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	108 609 611	109 242 990	
Bénéfice ordinaire par action en €	1,48	1,03	44 %
Bénéfice dilué par action en €	1,48	1,03	44 %
Produits par nature			
Produits des abonnements:			
Télévision câblée	133,6	142,7	(6) %
Internet haut débit	171,8	168,4	2 %
Téléphonie fixe	51,9	55,3	(6) %
Produits des abonnements liés au câble	357,3	366,4	(2) %
Téléphonie mobile	125,7	117,7	7 %
Total des produits des abonnements	483,0	484,1	— %
Services aux entreprises	44,3	45,4	(2) %
Autres	117,5	116,4	1 %
Total des produits	644,8	645,9	— %
Charges par nature			
Coûts d'exploitation du réseau	(58,8)	(57,7)	2 %
Coûts directs (programmation et droits d'auteur, interconnexion et autres)	(127,8)	(128,6)	(1) %
Frais de personnel	(72,9)	(71,2)	2 %
Coûts des ventes et frais de marketing	(19,9)	(19,3)	3 %
Coûts liés aux services du personnel et aux services professionnels externalisés	(9,2)	(7,1)	30 %
Autres coûts indirects	(27,7)	(27,8)	— %
Coûts de restructuration	0,2	(0,5)	N.M.
Ajustements pendant la période de mesure liés aux acquisitions d'entreprise	—	2,0	(100) %
Charges d'exploitation liées aux acquisitions ou cessions	(5,5)	(2,6)	112 %
Rémunérations à base d'actions des administrateurs et des travailleurs	2,9	(3,9)	N.M.
Dépréciations	(111,0)	(104,3)	6 %
Amortissements	(59,2)	(51,7)	15 %
Amortissements sur droits de diffusion	(22,6)	(20,1)	12 %
Dépréciation sur des actifs incorporels avec une durée de vie longue et goodwill	—	—	—%
Gain (perte) sur la vente d'actifs	1,6	0,8	100 %
Dépréciation sur des actifs corporels avec une durée de vie longue	(0,2)	(0,1)	100 %
Total des charges	(510,1)	(492,1)	4 %

N.M. - Not Meaningful (Non Significatif)

5.2 Flux de trésorerie consolidé et abrégé intermédiaire (IFRS UE, non audité)

(en millions €)	Pour la période de trois mois se terminant au		
	31 mars		
	2022	2021	Variation %
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice de la période	160,4	112,5	43 %
Amortissements, pertes de valeur et restructurations	191,2	175,9	9 %
Variation des fonds de roulement et autres	61,7	28,2	119 %
Impôts sur le résultat	64,2	38,5	67 %
Charges d'intérêt, pertes de change et autres charges financières nettes	126,4	157,1	(20) %
Perte nette (gain net) sur dérivés	(217,3)	(155,2)	40 %
Intérêts payés	(83,7)	(82,6)	1 %
Impôts payés	(71,8)	(0,4)	N.M.
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	231,1	274,0	(16) %
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62,9)	(74,3)	(15) %
Acquisition d'actifs incorporels	(46,9)	(45,1)	4 %
Acquisition et vente des et emprunts dans des entités mises en équivalence	(3,3)	(1,0)	230 %
Produits de la vente d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	0,5	0,3	67 %
Autres activités d'investissement	(12,0)	—	100%
Flux net de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(124,6)	(120,1)	4 %
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement d'emprunts et autres obligations de financement	(137,6)	(113,2)	22 %
Produits de la levée d'emprunts et autres obligations de financement	101,7	102,6	(1) %
Rachat d'actions propres	(22,7)	—	100%
Autres passifs (y inclus baux)	(24,5)	(25,3)	(3) %
Flux net de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(83,1)	(35,9)	131 %

(en millions €)

Pour la période de trois mois
se terminant au

31 mars

2022 2021 Variation %

Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	139,5	82,0	70 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	162,9	200,0	(19) %

Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	23,4	118,0	(80) %
--	-------------	--------------	---------------

Flux de trésorerie disponible ajusté

Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	231,1	274,0	(16) %
Charges d'exploitation liées aux acquisitions ou cessions	4,4	1,5	193 %
Additions opérationnelles au programme de financement par le fournisseur	101,7	102,5	(1) %
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62,9)	(74,3)	(15) %
Acquisition d'actifs incorporels	(46,9)	(45,1)	4 %
Remboursements en capital sur les engagements opérationnels au titre du programme de financement par le fournisseur	(120,3)	(91,8)	31 %
Remboursements en capital sur les engagements liés aux investissements au titre du programme de financement par le fournisseur	(16,7)	(20,8)	(20) %
Amortissements en capital sur les obligations de location (hors contrats de location liés au réseau)	(13,3)	(14,4)	(8) %
Amortissements en capital sur les dotations aux contrats de location liés au réseau après acquisition	(8,2)	(7,6)	8 %

Flux de trésorerie disponible ajusté (comme auparavant défini)	68,9	124,0	(44) %
---	-------------	--------------	---------------

Charges d'exploitation liées aux acquisitions ou cessions	(4,4)	(1,5)	193 %
Paiements en principal sur les contrats de location liés au réseau ajoutés avant acquisition	(3,3)	(3,3)	— %

Flux de trésorerie disponible ajusté (comme inclus dans nos prévisions et actuellement défini)	61,2	119,2	(49) %
---	-------------	--------------	---------------

N.M. - Not Meaningful (Non Significatif)

5.3 Bilan consolidé et abrégé intermédiaire (IFRS UE, non audité)

(en millions €)	31 mars 2022	31 décembre 2021	Variation
Actif			
Actifs non courants :			
Immobilisations corporelles	1 932,0	2 114,8	(182,8)
Goodwill	1 823,8	1 823,8	—
Autres immobilisations incorporelles	773,4	783,0	(9,6)
Actifs d'impôt différé	119,8	169,0	(49,2)
Participations dans et prêts aux entités mises en équivalence	120,4	117,6	2,8
Autres investissements	7,7	7,7	—
Instruments financiers dérivés	106,9	30,8	76,1
Autres actifs	21,7	23,7	(2,0)
Total des actifs non courants	4 905,7	5 070,4	(164,7)
Actifs courants :			
Stocks	26,6	26,5	0,1
Créances commerciales	171,0	174,3	(3,3)
Autres actifs courants	161,4	135,7	25,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162,9	139,5	23,4
Instruments financiers dérivés	46,1	57,1	(11,0)
	568,0	533,1	34,9
Actifs détenus en vue de la vente	188,0	—	188,0
Total des actifs courants	756,0	533,1	222,9
Total des actifs	5 661,7	5 603,5	58,2

(en millions €)	31 mars 2022	31 décembre 2021	Variation
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres :			
Capital social	12,8	12,8	—
Primes d'émission	80,7	80,7	—
Autres réserves	675,2	697,7	(22,5)
Perte reportée	(1 987,7)	(2 148,1)	160,4
Réévaluations	(7,4)	(9,6)	2,2
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	(1 226,4)	(1 366,5)	140,1
Intérêts minoritaires	3,6	3,4	0,2
Total des capitaux propres	(1 222,8)	(1 363,1)	140,3
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financiers	5 086,8	5 080,3	6,5
Instruments financiers dérivés	32,3	174,0	(141,7)
Produits différés	2,4	3,6	(1,2)
Passifs d'impôt différé	108,0	111,7	(3,7)
Autres dettes non courantes	83,0	83,3	(0,3)
Provisions	2,8	14,8	(12,0)
Total des passifs non courants	5 315,3	5 467,7	(152,4)
Passifs courants			
Emprunts et autres passifs financiers	443,1	498,8	(55,7)
Dettes fournisseurs	203,2	166,5	36,7
Charges à imputer et autres passifs courants	438,6	400,6	38,0
Provisions	88,9	88,4	0,5
Produits différés	120,1	115,2	4,9
Instruments financiers dérivés	31,3	58,9	(27,6)
Passif d'impôt courant	119,7	170,5	(50,8)
	1 444,9	1 498,9	(54,0)
Passifs directement associés aux actifs destinés à la vente	124,3	—	124,3
Total des passifs courants	1 569,2	1 498,9	70,3
Total des passifs	6 884,5	6 966,6	(82,1)
Total des capitaux propres et des passifs	5 661,7	5 603,5	58,2

6 Appendix

6.1 Rapprochement entre le résultat de la période et Consolidated Annualized EBITDA (non audité)

Le ratio du levier total net est un critère non-GAAP au sens de la 'Régulation G' de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Le ratio du levier total net est la somme des emprunts et des dettes financiers courants en non-courants moins trésorerie et équivalents de trésorerie ("Dettes Totales Nettes"), comme indiqué sur le bilan de la Société, divisé par l'Adjusted EBITDA annualisé consolidé des deux derniers trimestres. Dans son bilan, la dette de Telenet en USD a été converti en € sur base du taux de change EUR/USD du 31 mars 2022. Comme Telenet a conclu des contrats dérivés afin de fixer le taux d'intérêt flottant et le risque du taux de change, les montants fixés en € étaient de 2.041,5 millions € (Term Loan AR de 2.295,0 millions USD) et 882,8 millions € (Senior Secured Notes venant à échéance en 2028 de 1,0 milliard USD). Pour le calcul de son ratio d'endettement net total, Telenet utilise les montants fixés en € vue le risque économique sous-jacent.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice de la période annualisé des deux derniers trimestres et de l'Adjusted EBITDA des deux derniers trimestres.

(en millions €)	Pour la période de trois mois se terminant au		Pour la période de six mois se terminant au	Annualisé des deux derniers trimestres
	31 décembre 2021	31 mars 2022	31 mars 2022	31 mars 2022
Bénéfice de la période	91,9	160,4	252,3	504,6
Impôts	16,8	64,2	81,0	162,0
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	(0,5)	1,0	0,5	1,0
Dépréciation d'investissements dans des entités mises en équivalence	12,2	—	12,2	24,4
Charges (produits) financières nettes	13,2	(90,9)	(77,7)	(155,4)
Amortissements, dépréciations et gains sur la vente d'actifs	192,8	191,4	384,2	768,4
EBITDA	326,4	326,1	652,5	1 305,0
Rémunération en actions	11,0	(2,9)	8,1	16,2
Charges d'exploitation liées aux acquisitions ou cessions	5,2	5,5	10,7	21,4
Coûts de restructuration	0,1	(0,2)	(0,1)	(0,2)
Ajustements pendant la période de mesure liés aux acquisitions d'entreprise	(2,3)	—	(2,3)	(4,6)
Adjusted EBITDA	340,4	328,5	668,9	1 337,8
Marge Adjusted EBITDA	51,0 %	50,9 %	51,0 %	51,0 %
Marge bénéfice net	13,8 %	24,9 %	19,2 %	19,2 %

6.2 Définitions

- (1) L'**EBITDA** est défini comme étant le bénéfice avant les charges financières nettes, la part dans le résultat des participations consolidées par mise en équivalence, les impôts sur le résultat, les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et les dépréciations. L'**Adjusted EBITDA** est défini comme étant l'EBITDA avant les rémunérations à base d'actions, des ajustements pendant ou après la période de mesure liés aux acquisitions d'entreprise et les coûts de restructuration et avant les charges et produits opérationnels liés à des acquisitions ou des désinvestissements, réussis ou non. Les charges ou produits opérationnels liés à des acquisitions ou des désinvestissements comprennent (i) les bénéfices et pertes sur la cession d'actifs immobilisés, (ii) les frais de due diligence, coûts juridiques, frais de conseil et autres frais de tiers qui se rapportent directement aux efforts de la Société en vue d'acquérir ou de céder un intérêt de contrôle dans des entreprises et (iii) les autres éléments en rapport avec l'acquisition, comme les gains et les pertes sur le règlement d'une contrepartie conditionnelle. L'Adjusted EBITDA est un critère non-GAAP au sens de la 'Régulation G' de la Securities and Exchange Commission américaine et est utilisé par la direction en tant que critère supplémentaire pour les performances sous-jacentes de la Société et ne peut être utilisé en remplacement des critères IFRS-UE qui donnent une indication des performances de la Société, mais doit être utilisé en association avec le critère IFRS-UE le plus directement comparable. Le Tableau 1 à la page 13 établit la correspondance entre ce critère et le critère IFRS-UE le plus directement comparable.
- (2) Nous entendons par '**dépenses d'investissement à imputer**' les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les investissements dans le cadre de contrats de location-financement et autres contrats de financement, tels qu'ils sont présentés sur une base d'imputation dans l'état consolidé de la position financière de la Société.
- (3) L'**Adjusted EBITDA moins ajouts aux immobilisations corporelles (précédemment dénommé Flux de trésorerie opérationnel disponible ou "OFCF")** est défini comme étant l'EBITDA ajusté (Adjusted EBITDA) moins les dépenses d'investissement à imputer, comme indiqué dans le rapport financier consolidé de la Société. Les dépenses d'investissement à imputer n'incluent pas la comptabilisation des droits de diffusion pour le football et des licences pour le spectre mobile. L'Adjusted EBITDA moins ajouts aux immobilisations corporelles est un critère non-GAAP au sens de la 'Régulation G' de la Securities and Exchange Commission américaine et est une mesure significative car elle fournit (i) une vision transparente de l'Adjusted EBITDA qui reste après les dépenses en capital de la Société, que la Société estime important de prendre en compte lors de l'évaluation de la performance globale de l'entreprise et (ii) une vision comparable de la performance de la Société par rapport à d'autres entreprises de télécommunications. L'Adjusted EBITDA moins ajouts aux immobilisations corporelles de la Société peut différer de la façon dont d'autres sociétés définissent et appliquent leur définition de mesures similaires.
- (4) Le **flux de trésorerie disponible ajusté** est défini comme la trésorerie nette fournie par les activités d'exploitation de la Société, plus les dépenses financées par les fournisseurs liées à l'exploitation (ce qui représente une augmentation de la trésorerie réelle disponible de la Société en raison de l'extension des conditions de paiement des fournisseurs au-delà des conditions de paiement normales, qui sont généralement de 90 jours ou moins, par le biais d'activités de financement hors trésorerie), moins (i) les paiements en espèces au cours de la période pour les dépenses en immobilisations telles que présentées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société, (ii) les remboursements en capital sur les dépenses d'exploitation et d'investissement les montants financés par les fournisseurs et les intermédiaires (ce qui représente une diminution de la période de la trésorerie réelle disponible de la Société en raison du paiement des montants aux fournisseurs et aux intermédiaires pour lesquels nous avons auparavant prolongé les paiements des fournisseurs au-delà des conditions de paiement normales), et (iii) les remboursements en capital sur les contrats de location-financement (qui représentent une diminution de la période par rapport à notre trésorerie réelle disponible) chacun tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société. La Société estime que sa présentation du flux de trésorerie disponible ajusté, qui est une mesure non-GAAP telle qu'envisagée par la Réglementation G de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, fournit des informations utiles à ses investisseurs, car cette mesure peut être utilisée pour évaluer la capacité de la Société à (i) servir la dette et (ii) financer de nouvelles opportunités d'investissement après examen de tous les paiements en espèces réels liés aux activités et aux dépenses du fonds de roulement qui sont de nature capitale, qu'ils soient payés dans les conditions normales de paiement du fournisseur ou payés ultérieurement en dehors des conditions normales de paiement du fournisseur (auquel cas le la Société paie généralement en moins de 365 jours). Le flux de trésorerie disponible ajusté ne doit pas être compris comme représentant la capacité de la Société à financer des montants discrétionnaires, car la Société a diverses obligations obligatoires et contractuelles, y compris le remboursement de la dette, qui ne sont pas déduites pour arriver à ces montants. Les investisseurs doivent considérer le flux de trésorerie disponible ajusté comme un complément et non un substitut aux mesures de liquidité conformes aux IFRS-UE incluses dans les états consolidés des flux de trésorerie de la Société. En outre, le flux de trésorerie disponible ajusté de la Société peut différer de la façon dont d'autres sociétés définissent et appliquent leur définition du flux de trésorerie disponible ajusté.
- (5) Un **abonné à la télédistribution** est une habitation, une unité d'habitation dans un immeuble comptant plusieurs unités d'habitation ou une unité dans un immeuble commercial qui reçoit des services vidéo de Telenet sur le Réseau Combiné.
- (6) Un **abonné internet** est une habitation, une unité d'habitation dans un immeuble comptant plusieurs unités d'habitation ou une unité dans un immeuble commercial qui reçoit des services internet de Telenet sur le Réseau Combiné.
- (7) Un **abonné à la téléphonie fixe** est une habitation, une unité d'habitation dans un immeuble comptant plusieurs unités d'habitation ou une unité dans un immeuble commercial qui reçoit des services de téléphonie fixe de Telenet sur le Réseau Combiné. Les abonnés à la téléphonie fixe n'incluent aucun abonné à la téléphonie mobile.
- (8) Le **nombre d'abonnés à la téléphonie mobile** représente le nombre de cartes SIM actives qui sont en usage, et non le nombre de services fournis. Si par exemple un abonné à la téléphonie mobile dispose à la fois d'un plan data et d'un plan vocal pour un smartphone, cette personne est considérée comme un seul abonné à la téléphonie mobile. Un

abonné avec un plan vocal et un plan data pour un smartphone et un plan data pour un ordinateur portable (via un dongle) est cependant compté comme deux abonnés à la téléphonie mobile. Après 90 jours d'inactivité, les clients qui ne paient aucun montant mensuel récurrent ne sont plus repris dans le nombre des abonnés à la téléphonie mobile.

- (9) Une **relation client** est un client qui reçoit au moins un des services télé, internet ou téléphonie fixe de Telenet et que Telenet compte comme une unité génératrice de revenus, quelle que soit la quantité de services auxquels il est abonné. Les relations clients sont en principe comptées sur la base du nombre d'immeubles. Si une personne reçoit des services Telenet dans deux immeubles (p. ex. dans sa maison principale et dans une résidence de vacances), cette personne est en principe comptée comme deux relations clients. Telenet ne compte pas comme relations clients les clients qui utilisent uniquement les services de téléphonie mobile de Telenet.
- (10) Le **revenu moyen par relation client** fait référence aux revenus mensuels moyens provenant des abonnements par relation client moyenne et est calculé en divisant les revenus mensuels moyens provenant des abonnements (hors revenus de la téléphonie mobile, services aux entreprises, interconnexion, redevances de transport et distribution, vente de smartphones et frais d'installation) pour la période en question, par le nombre moyen de relations clients au début et à la fin de la période.
- (11) Les **maisons raccordables** sont les habitations, unités d'habitation dans un immeuble comptant plusieurs unités d'habitation ou unités dans un immeuble commercial qui peuvent, sans extension matérielle de la centrale de distribution, être raccordées au Réseau Combiné. Le nombre de maisons raccordables est basé sur les données du recensement, lesquelles peuvent changer en fonction des révisions de ces données ou sur la base de nouveaux résultats de recensement.
- (12) Une **unité génératrice de revenus** est un abonné individuel à la télédistribution de base, un abonné individuel à la télévision Premium, un abonné internet individuel ou un abonné individuel à la téléphonie fixe. Une habitation, une unité d'habitation dans un immeuble comptant plusieurs unités d'habitation ou une unité dans un immeuble commercial peut inclure une ou plusieurs unités génératrices de revenus. Si par exemple un client particulier est abonné à l'offre Premium de télévision par câble de Telenet, au service de téléphonie fixe et à l'internet haut débit, ce client représente trois unités génératrices de revenus. Le nombre total d'unités génératrices de revenus est la somme du nombre d'abonnés à la télédistribution de base, à la télévision Premium, à l'internet et à la téléphonie fixe. Le nombre d'unités génératrices de revenus est compté, d'une manière générale, sur la base du nombre d'immeubles, de sorte que pour un service déterminé, un immeuble déterminé ne soit pas compté comme étant plus d'une unité génératrice de revenus. Si une personne reçoit des services Telenet dans deux immeubles (p. ex. dans sa maison principale et dans une résidence de vacances), cette personne est par contre comptée comme deux unités génératrices de revenus pour le service en question. Chaque service câble, internet ou téléphonie fixe inclus dans un pack de produits est compté comme une unité génératrice de revenus, quelle que soit la nature de la remise pack ou de la promotion éventuelle. Les abonnés non payants sont comptés comme des abonnés pendant la période au cours de laquelle ils reçoivent un service gratuit par le biais d'une promotion. Certains de ces abonnés renoncent au terme de cette période gratuite. Les services qui sont offerts gratuitement de manière prolongée (p. ex. aux VIP ou aux travailleurs) ne sont, en principe, pas comptés comme unités génératrices de revenus. Les abonnements aux services de téléphonie mobile ne sont pas repris dans le nombre d'unités génératrices de revenus communiqué à l'extérieur.
- (13) Le **taux d'attrition** représente le pourcentage de clients qui résilient leur abonnement. La moyenne mobile annuelle est calculée en divisant le nombre de désabonnements au cours des 12 derniers mois par le nombre moyen de relations clients. Pour le calcul du taux d'attrition, on considère qu'il y a eu désabonnement dès lors que le client ne reçoit plus aucun service de la part de Telenet et doit restituer le matériel de Telenet. Le passage partiel vers un produit inférieur, ce qui est généralement appliqué pour encourager les clients à payer une facture en souffrance afin d'éviter qu'il soit mis fin à tous les services, n'est pas considéré comme un désabonnement dans le calcul du taux d'attrition de Telenet. De même, les clients qui déménagent à l'intérieur de la zone câblée de Telenet et les clients qui passent à des services supérieurs ou inférieurs ne sont pas considérés comme des désabonnements dans le calcul du taux d'attrition.
- (14) Le **ratio du levier total net** est la somme des emprunts et dettes financiers courants en non-courants moins trésorerie et équivalents de trésorerie, comme indiqué sur le bilan de la société, divisé par l'Adjusted EBITDA annualisé consolidé des deux derniers trimestres. Dans son bilan, la dette de Telenet en USD a été converti en € sur base du taux de change EUR/USD du 31 mars 2022. Comme Telenet a conclu des contrats dérivés afin de fixer le taux d'intérêt flottant et le risque du taux de change, les montants fixés en € étaient de 2.041,5 millions € (Term Loan AR de 2.295,0 millions USD) et 882,8 millions € (Senior Secured Notes venant à échéance en 2028 de 1,0 milliard USD). Pour le calcul de son ratio d'endettement net total, Telenet utilise les montants fixés en € vue le risque économique sous-jacent. Le ratio du levier total net est un critère non-GAAP au sens de la 'Régulation G' de la Securities and Exchange Commission américaine.
- (15) Le **ratio du levier covenant net** est calculé selon la définition de la Facilité de Crédit Senior 2020 modifiée, c.-à-d. en divisant la dette nette totale (sur base des montants fixés en € comme mentionné ci-dessus), à l'exclusion (i) des prêts d'actionnaires subordonnés, (ii) des éléments d'endettement activés sous les indemnités de clientèle et d'annuités, (iii) de tout contrat de location-financement conclu le 1er août 2007 ou avant cette date, (iv) de toute dette dans le cadre de la location du réseau conclue avec les intercommunales pures, (v) de tout passif lié au financement du vendeur, y compris (vi) le Montant de la Facilité de Crédit Exclu (qui est le plus élevé entre (a) 400,0 millions € et (b) 0,25x de Consolidated Annualized EBITDA), divisé par l'Adjusted EBITDA annualisé consolidé des deux derniers trimestres.

Conférence téléphonique pour investisseurs et analystes – Telenet donnera, le 28 avril 2022 à 15:30h (heures de Bruxelles), un video webcast et une conférence téléphonique sur les résultats financiers pour investisseurs institutionnels et analystes. Vous trouverez les détails et les liens du webcast sur <https://investors.telenet.be>.

Contacts

Relations avec les investisseurs:	Rob Goyens	rob.goyens@telenetgroup.be	Téléphone: +32 15 333 054
	Bart Boone	bart.boone@telenetgroup.be	Téléphone: +32 15 333 738
Relations presse et médias:	Stefan Coenjaerts	stefan.coenjaerts@telenetgroup.be	Téléphone: +32 15 335 006

À propos de Telenet – En tant que fournisseur belge de services de divertissement et de télécommunications, Telenet Group est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l'entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de téléphonies fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l'échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d'hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun: rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Telenet Group fait partie de Telenet Group Holding SA et est coté sur Euronext Bruxelles sous le symbole boursier TNET. Pour plus d'informations, visitez www.telenet.be. Liberty Global – l'une des entreprises leaders au niveau mondial de la vidéo convergente, de l'Internet haut débit et de la communication, innovant et donnant les moyens à ses clients dans six pays européens de tirer le meilleur parti de la révolution numérique – détient une participation directe de 58,9% des actions de Telenet Group Holding SA (incluant actions propres détenues de temps à autre par cette dernière).

Informations complémentaires – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur son site web <https://www.telenet.be>. D'autres informations relatives aux données opérationnelles et financières figurant dans le présent document peuvent être téléchargées dans la partie du site destinée aux investisseurs. Le rapport annuel consolidé 2021 de Telenet ainsi que les états financiers consolidés non audités et des présentations liées aux résultats financiers pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022 peuvent être consultés dans la partie du site de Telenet destinée aux investisseurs (<https://investors.telenet.be>).

Déclaration de 'Safe Harbor' en vertu du 'Private Securities Litigation Reform Act' américain de 1995 – Certaines déclarations incluses dans le présent document constituent des 'forward-looking statements' (déclarations prospectives) au titre du Private Securities Litigation Reform Act américain de 1995. Des mots ou expressions tels que « croire », « s'attendre », « devoir », « avoir l'intention de », « projeter », « faire dans le futur », « estimer », « position », « stratégie » et expressions similaires identifient ces déclarations prospectives relatives à nos perspectives financières et opérationnelles, nos prévisions de croissance, nos lancements de stratégie, de produits ou de réseaux, et l'impact attendu des acquisitions sur nos activités et performances financières conjointes et sont sujets à certains risques connus et inconnus, incertitudes et autres facteurs qui peuvent avoir pour effet que nos résultats, performances, accomplissements ou résultats sectoriels réels soient significativement différents des résultats envisagés, projetés, prévus, estimés ou contenus dans les budgets, que ceux-ci soient implicites ou explicites. Ces facteurs comprennent de possibles développements préjudiciables affectant nos liquidités ou résultats opérationnels ; des événements préjudiciables de nature concurrentielle, économique ou réglementaire ; l'impact négatif potentiel de la récente écloison de la nouvelle pandémie de coronavirus (COVID-19), des paiements substantiels au titre de notre dette et autres obligations contractuelles ; notre aptitude à financer et exécuter notre plan d'affaires ; notre aptitude à générer des liquidités en suffisance afin de procéder aux paiements au titre de notre dette ; les fluctuations des taux d'intérêts et des devises ; l'impact de nouvelles opportunités commerciales nécessitant des investissements préalables significatifs ; notre aptitude à attirer de nouveaux clients et à retenir les clients existants et à accroître notre pénétration globale du marché ; notre aptitude à concurrencer d'autres sociétés de communications ou de distribution de contenu ; notre aptitude à garder les contrats qui sont indispensables à nos opérations ; notre aptitude à répondre adéquatement aux avancées technologiques ; notre aptitude à développer et maintenir des sauvegardes de nos systèmes critiques ; notre aptitude à poursuivre le développement de réseaux, placer des installations, obtenir et conserver les agréments et accords gouvernementaux requis et financer la construction et le développement dans les temps prévus, à un coût raisonnable et à des conditions satisfaisantes ; notre capacité d'influencer ou de répondre de façon efficace à de nouvelles lois ou réglementations ; notre aptitude à procéder à des investissements créateurs de valeur et notre aptitude à maintenir ou augmenter les distributions aux actionnaires dans le futur. Nous ne sommes aucunement tenus d'actualiser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué aux fins de refléter les résultats réels, les modifications aux postulats ou les changements au niveau des facteurs qui influencent ces déclarations.

Information financière – Les états financiers consolidés de Telenet Group Holding de et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 ont été établis, sauf indication contraire, conformément aux IFRS-UE et peuvent être consultés sur le site internet de la Société.

Critères non-GAAP – 'Adjusted EBITDA', 'Adjusted EBITDA moins ajouts aux immobilisations corporelles' (précédemment dénommé 'Flux de trésorerie opérationnel disponible'), 'Adjusted Free Cash Flow' et 'le ratio du levier total net' sont des critères non-GAAP au sens de la 'Régulation G' de la Securities and Exchange Commission américaine. Pour les définitions et les rapprochements y afférents, nous renvoyons à la partie 'Investor Relations' sur le site internet de Liberty Global plc (<https://www.libertyglobal.com>). Liberty Global plc est l'actionnaire de contrôle de la Société.

Ce document a été autorisé à la publication le 28 avril 2022 à 7.00 h, heure de Bruxelles